RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Sud Sainte Baume AGGLO

Sud Sainte Baume
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Sud
Sainte
Baume
AGGLO

Édito

Le rapport d'activité qui vous est présenté a été conduit sous la présidence de Blandine Monier à qui je rends hommage et que je remercie chaleureusement pour son implication, son abnégation et sa totale disponibilité aux services des habitants et des élus de ce territoire qui va du Littoral au Haut-Pays.

Année après année, Sud Sainte Baume s'engage pour plus de services, plus de compétences et plus de réalisations. Nous sommes là pour accompagner dans leurs projets les 9 communes de l'Agglomération, créer une dynamique, favoriser l'économie, valoriser nos atouts et mettre en avant nos valeurs. Unis nous sommes plus forts, unis nous pouvons faire face aux défis.

Sud Sainte Baume s'inscrit avec volontarisme dans la gestion moderne d'un territoire en prenant en charge les problématiques environnementales comme la préservation de nos ressources naturelles, les demandes sociétales, par exemple la mise en place d'un plan de mobilité ou encore les exigences réglementaires concernant la mise en place du traitement des biodéchets.

Les compétences et les champs d'action de la Communauté d'Agglomération ne sont pas encore toujours compris par l'ensemble des administrés. Nous avons des efforts à faire pour nous faire connaître et reconnaître. Pour autant, les administrés ont une idée plus précise des impôts qu'ils versent à notre entité. Ces dernières années, les taux d'imposition de Sud Sainte Baume ont augmenté régulièrement, dans des proportions qui restent tout à fait dans la moyenne, mais je suis convaincu que nous pouvons faire mieux, c'est-à-dire faire progresser significativement nos investissements, c'est l'engagement que je prends. Nous pourrions même envisager, dans les prochaines années, un niveau de financement soutenu et une baisse des taux de fiscalité. C'est notre devoir.

Les élus de ce territoire qui nous oblige par son inventivité et ses talents m'ont fait confiance pour les représenter et défendre, avec passion et détermination, toutes les missions qui sont les nôtres. Je les en remercie, avec humilité et les assure de mon engagement à leurs côtés.

Jean-Paul JOSEPH
Président de la Communauté
d'Agglomération Sud Sainte Baume

Sommaire

Territoire 5

Élus communautaires 6

Compétences 7

Direction 8

Pôle affaires juridiques 10
- Commande publique
- Achats généraux
- Services juridiques et assemblées

Pôle ressources humaines et numérique 14
- Ressources humaines
- Informatique & classes numériques

Pôle finances et prospectives 18
- Finances
- Subventions
- Fiscalité

Transports et mobilités 22

Tourisme/EDD 25

Communication 28

Eau potable 30

Eaux pluviales urbaines 34

Assainissement 36

GEMAPI 39

Déchets 40

Bâtiment 42

Habitat 44

Développement économique 45

Application du droit du sol 46

PCAET 47

Fibre optique 48

Parc automobile & voirie 49

PIDAF 50

Le territoire

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est le plus ancien EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre du Var. Son territoire, situé entre Toulon et Marseille, est une agglomération varoise qui s'étend du Littoral aux villages authentiques du Haut-Pays, tout en traversant des espaces naturels sauvegardés et variés.

À sa création en 1994, la Communauté de Communes Sud Sainte Baume intégrait les 5 communes suivantes : La Cadière-d'Azur, Le Castellet, Évenos, Riboux et Signes. Son périmètre s'est agrandi en 1996 avec l'adhésion de la commune du Beausset puis en 2002 avec celle de Saint-Cyr-sur-Mer. Suivront ensuite les communes de Bandol en 2011 et celle de Sanary-sur-Mer en 2013.

En janvier 2015, la Communauté de Communes Sud Sainte Baume devient Communauté d'Agglomération, avec des compétences élargies.

Cette transformation a fait suite au dépassement du seuil de 50 000 habitants après l'adhésion de Sanary-sur-Mer. Son passage en Communauté d'Agglomération a engendré de nombreux enjeux et défis stratégiques, liés à l'élargissement de son périmètre d'action, à l'acquisition de nouvelles compétences et à l'évolution des besoins en ressources humaines.

En 2022, une nouvelle modification des statuts vient définir les nouvelles compétences.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME EN QUELQUES CHIFFRES

355 km²
de superficie

9 communes

66 148
habitants

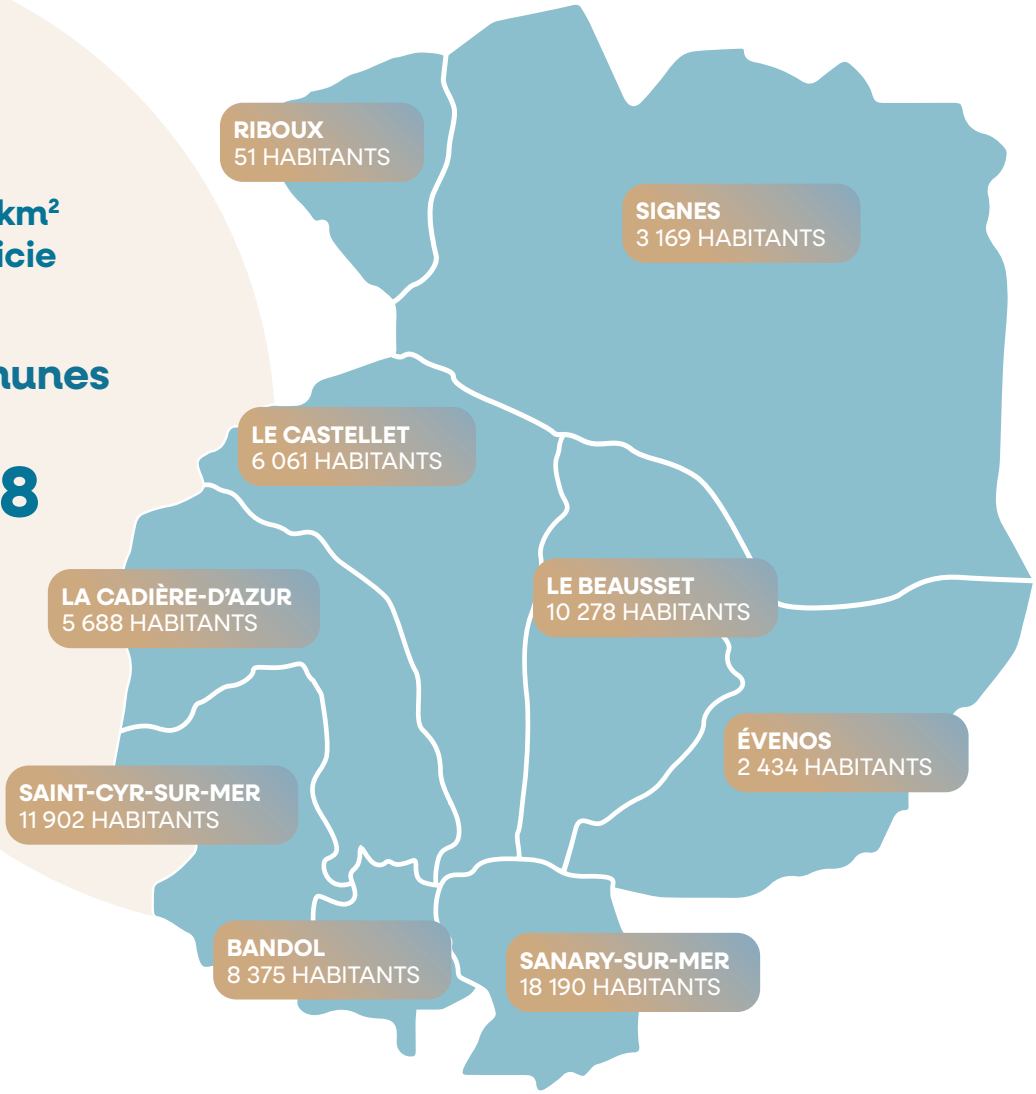

Sources : Insee, RP2022 (géographie au 01/01/2024)

Les élus communautaires

En 2024, la Communauté d'Agglomération était représentée par l'ensemble des élus communautaires issus des 9 communes du territoire, répartis comme suit : la Présidente, 8 Vice-Présidents, 34 conseillers communautaires. Les instances dirigeantes sont composées d'un bureau et d'un conseil communautaire.

La Présidente et les Vice-Présidents

Blandine MONIER
Présidente
Maire d'Évenos
Délégations : Administration générale, eau, pluvial, assainissement, communication, ordures ménagères, informatique, aménagement du territoire et grands travaux

René JOURDAN
1er Vice-Président
Maire de La Cadière-d'Azur
Délégations : Finances, fiscalité, subventions, commande publique, achats

Hélène VERDUYN
2e Vice-Présidente
Maire de Signes
Délégation : Développement économique

Suzanne ARNAUD
3e Vice-Présidente
Maire de Riboux
Délégations : Parc Naturel Régional, Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagements Forestiers

Philippe BARTHÉLEMY
4e Vice-Président
Maire de Saint-Cyr-sur-Mer
Délégation : Mobilité et transports

René CASTELL
5e Vice-Président
Maire du Castellet
Délégations : Tourisme, culture et voiries communautaires

Jean-Paul JOSEPH
6e Vice-Président
Maire de Bandol
Délégations : Mutualisation, Très Haut Débit, Fibre

Edouard FRIEDLER
7e Vice-Président
Maire du Beausset
Délégations : Voie d'évitement du Beausset pour accéder à la Zone d'Activités de Signes, aire d'accueil des gens du voyage

Patricia AUBERT
8e Vice-Présidente
1re adjointe de Sanary-sur-Mer
Délégations : Plan Climat Air Énergie Territorial, habitat et logement

Bureau communautaire

Le bureau communautaire correspond à l'exécutif de la Communauté d'Agglomération.

Organe de préparation de toutes les décisions majeures, il est chargé d'analyser et de valider les projets. En 2024, il était composé de la Présidente et des Vice-Présidents.

Conseil communautaire

En 2024, le conseil communautaire rassemble tous les élus communautaires dont la Présidente et ses Vice-Présidents. Il vote l'ensemble des projets de la CASSB. Chaque commune est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants, avec au minimum un délégué par commune *(cf. délibération n° DEL_CC_2020_001 et Arrêté préfectoral n° 40/2019-BCLI)*.

BANDOL Marc Bayle, Valérie Bouron, Émilie Guerel, Philippe Rocheteau

ÉVENOS Jean Teyssier

LA CADIÈRE-D'AZUR Corinne Bonifay, Robert Deledda, Christine Sergent

LE BEAUSSET Ludivine Corty, Laurent Caulet, Gérard Perrier, Michèle Salles, Danielle Serres

LE CASTELLET Sophie Long, Nathalie Noël

SAINT-CYR-SUR-MER Louis Ferrara, Chrystelle Gohard, Pascale Guirou, Bruno Joannon, Évelyne Larlet-Loir, Yvan Maubé, Andrée Samat

SANARY-SUR-MER Daniel Alsters, Jean Brondi (jusqu'au 21/01/2024), Luc de Maria (à partir du 01/02/2024) , Muriel Canolle, Roger Cottereau, Carole De Peretti, Gilles Garcia, Jean-Luc Granet, Fanny Mazella, Éric Migliaccio, Robert Porcu, Éliane Thibaux

SIGNES Yves Reynard

Les compétences

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Véritable pilier du service public, son champ d'intervention est très large.

Elle exerce

21 compétences

10 obligatoires
3 optionnelles
8 facultatives

10 LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique, promotion du tourisme… ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau ;
- Assainissement des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines.

3 LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

8 LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Sentiers et circuits touristiques ;
- Études en matière de mutualisation d'équipements et développement de la pratique sportive ;
- Programme d'éducation au développement durable ;
- Aménagement du territoire ;
- Réseaux et services locaux de communication, développement du numérique ;
- Soutien à la dynamisation des communes ;
- Gestion des contrats de baie du territoire de l'Agglomération ;
- Versement de la contribution obligatoire au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'équipe de direction

Afin d'optimiser chacune des compétences des précédents « Services généraux et assemblées » créés en 2022 après le changement de présidence, il a été décidé de scinder ce service en plusieurs services plus spécifiques : les assemblées, le secrétariat de direction, l'accueil/courrier et le secrétariat du cabinet.

L'équipe de direction est composée de la Directrice Générale des Services et du Directeur Général Adjoint Technique qui sont épaulés par le service « secrétariat de direction » comportant deux agents.

En 2024, l'organigramme a été modifié avec la création de trois pôles administratifs supports (cf. organigramme page 9). Les effectifs de l'Agglomération ont été renforcés, ce qui a nécessité l'extension des locaux actuels par le lancement d'un chantier relatif à la création d'un bâtiment administratif complémentaire à La Cadière-d'Azur.

L'équipe de direction assure, en lien étroit avec l'exécutif, la coordination générale de l'ensemble des services pour la mise en œuvre des décisions intercommunales.

Différentes réunions de travail ont été organisées tout au long de l'année, afin de suivre les projets diligentés par les élus et de les mener à bien. Pour une transparence et un suivi des actions optimisé, des relevés de décisions sont rédigés avec les services puis diffusés.

En 2024, des procédures et notes de service internes destinées aux agents ont été rédigées, afin de poursuivre l'amélioration de la coordination interne des services et optimiser l'organisation des instances de travail.

Réalisations de l'année

ORGANISATION DE RÉUNIONS

- 11 réunions bilatérales avec les communes
- 14 comités de pilotage et 13 comités techniques (urbanisme, tourisme, PIDAF, PLH, PCAET, Contrat régional « Nos Territoires D'Abord », PDM)
- 14 Ateliers (PCAET, PLH, Schéma Directeur Cyclable, Recul trait de côte)
- 2 Conférences Intercommunales du Logement
- 5 groupes de travail thématiques (déchets, urbanisme, informatique)
- 1 commission Ad Hoc intercommunale
- 92 autres réunions techniques avec partenaires (communes, collectivités, administrations déconcentrées, prestataires...)
- 2 réunions avec les DGS des communes membres
- 7 réunions des responsables de services
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

RÉDACTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- 6 procédures inter et intra-services
- 8 notes de services
- 110 relevés de décisions (en lien avec les services)

OPTIMISATION DES SERVICES ET DES RESSOURCES

- Réorganisation interne des services
- Optimisation des locaux et du matériel mobilier, audiovisuel et informatique

ORGANIGRAMME DES SERVICES

PRÉSIDENCE

CABINET

- Communication
- Tourisme / École développement durable

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES

- Commande Publique
- Achats Généraux
- Assemblées, Juridiques et Assurances

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET NUMÉRIQUE

- Ressources Humaines
- Informatique et École numérique
- Accueil / Courrier

PÔLE FINANCES ET PROSPECTIVE

- Service Comptable et Budgétaire
- Fiscalité et Subventions

- Mobilité et transports
- Secrétariat de Direction

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - TECHNIQUE

- Assainissement, GEMAPI
- Eau, Pluvial
- Collecte, traitement et valorisation des déchets et Parc auto
- Environnement, Patrimoine, Voiries
- Développement Économique, Habitat, Application du Droit du Sol
- Bâtiments
- Cellule administrative et financière des services techniques

Pôle affaires juridiques

En 2024, le pôle des affaires juridiques a été créé regroupant trois services principaux : le service juridique et assurances, le service de la commande publique et achats généraux, ainsi que le service des assemblées. Il accompagne l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération dans leurs questionnements d'ordre juridique en leur apportant expertise et conseil. Ce pôle, placé sous la responsabilité d'une directrice, est composé :

- d'une responsable de service et quatre agents pour la commande publique et achats
- d'une responsable de service et deux agents pour le service juridique, assurances et assemblées

Commande publique

Le service de la commande publique est chargé de planifier et de gérer les achats publics de manière efficace et transparente, tout en respectant les règles et principes en vigueur. Ses missions incluent la gestion des marchés publics et des contrats de concessions (DSP), le suivi des évolutions juridiques et réglementaires, le soutien aux services gestionnaires, l'optimisation des achats et la vérification de la conformité des procédures.

Part environnementale dans les consultations

47 consultations

33 sans clause environnementale

14 avec clause environnementale

Clauses environnementales

RÉPARTITION PAR TYPE DE PRESTATION

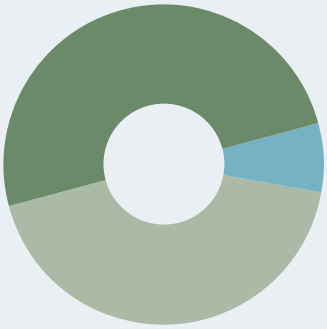

— **50 %** Travaux
— **42,9 %** Services
— **7,1 %** Fournitures

Réalisations de l'année

GESTION DES PROCÉDURES

Le service de la commande publique a géré une quarantaine de procédures, incluant notamment :

- Collecte, lavage, entretien et maintenance des colonnes et points d'apports volontaires
- Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations d'entretien et de débroussaillement
- Accord cadre à bons de commande pour des services de transport urbain
- Concession de service public pour la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Bandol, Saint-Cyr-sur-Mer et Sanary-sur-Mer (durée de 7 ans)
- Concession de service public pour la production et la distribution d'eau potable sur les communes du Beausset, La Cadière-d'Azur, Le Castellet, Évenos et Signes (durée de 7 ans)
- DSP bistrot de pays de Riboux (durée de 5 ans)

ÉLABORATION D'UN GUIDE INTERNE

Mise en place d'un guide interne pour orienter efficacement les services gestionnaires dans l'élaboration de leurs marchés.

OUTILS DE SUIVI ET COLLABORATION

Développement d'outils pour faciliter le suivi des procédures et favoriser le travail collaboratif, notamment :

- La création et la mise à disposition d'un tableau retraçant les étapes relatives au traitement des procédures des marchés, des avenants, des déclarations de sous-traitance, des demandes d'achats et des garanties à première demande
- La mise en place de réunions d'échanges interservices (service de la commande publique, service finances et services opérationnels)

NOMENCLATURE EXPÉRIMENTALE

Définition, dans un but expérimental, d'une nomenclature pour déterminer avec précision les seuils des marchés, facilitant ainsi l'analyse et la prise de décision concernant les besoins de la collectivité avant la passation de tout marché.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Consultée à trois reprises dans le cadre des procédures de passation relatives aux concessions de service public et pour la présentation des rapports sur la qualité du service public (déchets, eau, assainissement).

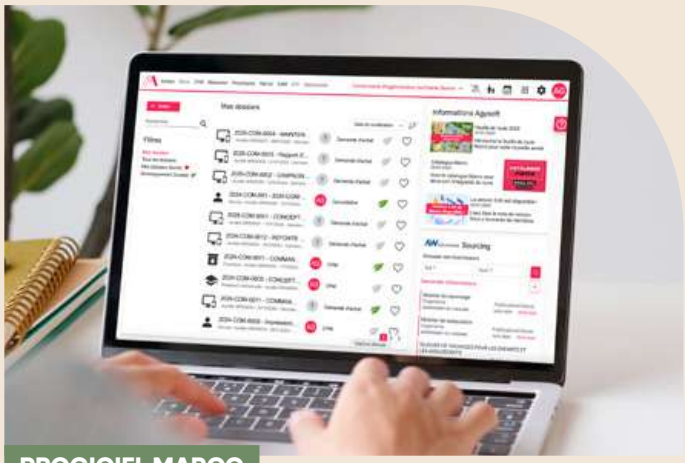

PROGICIEL MARCO

Mise en place du progiciel MARCO (modules Achats, rédaction, procédure et SAM) pour informatiser la rédaction et la gestion des procédures liées à la commande publique et le suivi de la computation des seuils, améliorer la gestion avec la trésorerie pour la mise en place du PES Marchés.

ADHÉSION À CENTRALIS

Adhésion à Centralis, centrale d'achat publique française dédiée principalement à la rénovation et à l'entretien du patrimoine immobilier. Cette mutualisation a pour objectif de bénéficier de coûts avantageux et faire gagner du temps aux services opérationnels.

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES

- **Dans un but de renforcement de la coopération intercommunale,** une convention de groupement entre la Communauté d'Agglomération et les communes du Beausset et du Castellet a permis l'attribution de deux marchés relatifs à la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites (lot 1 : Le Beausset - lot 2 : Le Castellet) et a ainsi favorisé la collaboration entre ces communes membres.

- **Dans un but de mutualisation des achats,** une convention a été mise en place afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des prix plus compétitifs grâce à des volumes d'achat plus importants. Dans un premier temps, cette convention regroupe les besoins de la Communauté d'Agglomération, des communes de Bandol, Signes, Évenos, Saint-Cyr-sur-Mer et du Castellet. Elle a donné lieu à l'attribution d'un accord cadre à bons de commande de location d'autocars avec chauffeur dans le cadre des transports occasionnels du dispositif EDD.

Achats généraux

En 2024, les achats transversaux suivants ont été centralisés :

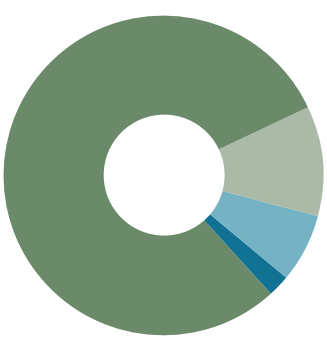

— Mobilier **44 993 €**
— Fournitures de bureau **6 370 €**
— Papier **3 812 €**
— Enveloppes **1 209 €**

Des formulaires et procédures ont également été mis en place pour mieux accompagner les services :

- **Recensement et commandes de mobilier :** procédure mise en place via Microsoft Forms. Il accompagne les services dans la prise de mesure et coordonne les déménagements.
- **Commande des tampons :** inventaire et recensement des besoins réalisés.
- **Commande de fournitures de bureau :** utilisation de la plateforme SIVAAD pour coordonner et rationaliser les dépenses.

Service juridique, assurances, assemblées

Les missions principales du service englobent :

- Le conseil, la prévention et la sensibilisation aux risques juridiques
- La vérification des actes émanant ou impliquant la Communauté d'Agglomération
- Le suivi des contentieux en collaboration avec le conseil de la Communauté d'Agglomération
- La préparation et le suivi des assemblées délibérantes (conseils communautaires et bureaux communautaires)
- La préparation des actes réglementaires et individuels (hors RH) ainsi que l'accomplissement des formalités de publicité pour les rendre exécutoires
- Le suivi des conventions de partenariat/ protocoles transactionnels
- Le suivi des dossiers d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens

237
délibérations votées

13 assemblées dont :
- **6** conseils communautaires &
- **7** bureaux communautaires

50 consultations juridiques
- **8** contentieux en cours fin 2024
- **6** sinistres déclarés pour l'assurance responsabilité civile
- **5** sinistres déclarés pour l'assurance dommage aux biens

72 conventions de partenariat/ protocoles transactionnels avec les communes, institutions, organismes publics et entreprises approuvés par actes réglementaires

Réalisations de l'année

RÉDACTION DE CONTENUS JURIDIQUES

- Rédaction des veilles juridiques mensuelles afin de tenir informés les agents des évolutions législatives et réglementaires
- Rédaction de notes juridiques

GESTION DES PROTOCOLES

Médiation pour les protocoles de fin de contrat des concessions de service public d'assainissement collectif de Sanary-sur-Mer et Bandol avec la Société des Eaux de Marseille, ainsi que le protocole avec la SADE mettant fin au référé expertise concernant des fuites sur des canalisations d'eau brute sur la commune de Sanary-sur-Mer.

PRÉPARATION DE CONTENUS ADMINISTRATIFS

Préparation des conseils et bureaux et suivi des actes administratifs : préparation des actes réglementaires, transmission au contrôle de légalité auprès de la préfecture, publication des actes réglementaires sur le site internet en lien avec le service communication.

RELANCE DU MARCHÉ D'ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS

Ce dernier s'étant déclaré infructueux, un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence a été proposé par l'AMO aux sociétés d'assurance et a été attribué.

Pôle ressources humaines et numérique

Le pôle ressources humaines et numérique a été créé lors de la modification de l'organigramme général des services mi-2024. Il gère les ressources humaines, l'informatique et les classes numériques ainsi que l'accueil et le courrier.
La directrice des ressources humaines est responsable de ce pôle.

Composée de six membres, l'équipe s'articule autour d'une directrice, d'une responsable de l'informatique et des classes numériques, de deux gestionnaires RH, ainsi que de deux agents chargés de l'accueil et du courrier.

Ressources humaines

La direction des ressources humaines met en œuvre la politique RH de la Communauté d'Agglomération, en assurant la gestion des intérêts de l'EPCI et l'équité de traitement des agents. Elle se charge du développement des compétences, du suivi administratif et statutaire des agents (recrutement, formation, carrière, paie, etc.), du pilotage de la masse salariale et de l'organisation administrative du Comité Social Territorial (CST). Elle gère également les dossiers médicaux complexes avec les instances médicales du CDG, accompagne les agents au changement et fournit une expertise RH aux autres directions, tout en travaillant à la prévention des risques.

COMPOSITION DE LA MASSE SALARIALE EN 2024

Ces données incluent les 15 agents détachés auprès de la gestion des déchets en catégorie C

89 agents
dont 72 en activité

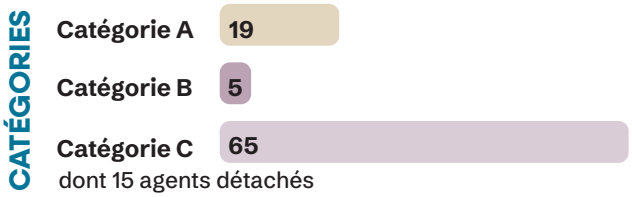

FILIÈRES

45 Technique dont 15 agents détachés
42 Administrative dont 2 agents inactifs
2 Culturelle
1 Autre

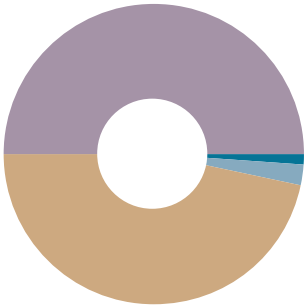

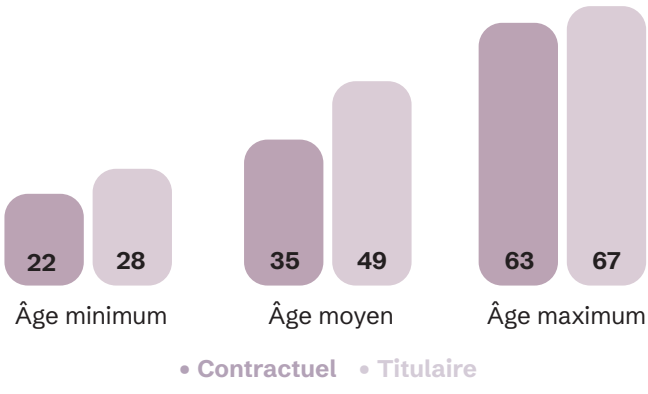

597

courriers liés à la direction des ressources humaines traités via le logiciel GED (468 arrivés + 129 départs)

- **328** arrêtés établis
- **30** avancements d'échelon
- **15** dossiers de détachement externe pour le service déchets
- **7** départs d'agent (2 retraites normales et 3 retraites pour invalidité)
- **2** agents détachés sur des emplois fonctionnels
- **2** réunions du CST et **8** saisines
- **1** agent détaché sur un emploi de collaborateur de cabinet

44 agents ont bénéficié de formations dispensées sur 87 jours

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA MASSE SALARIALE GÉRÉE PAR BUDGET

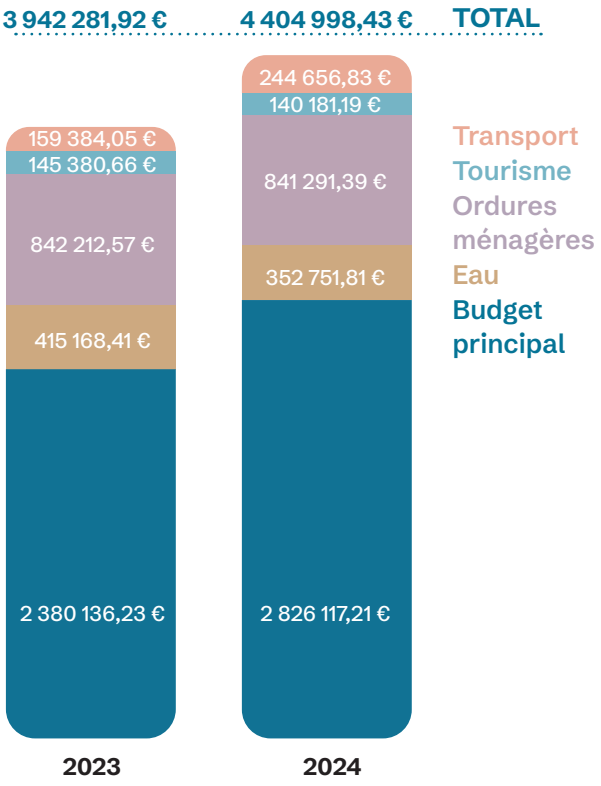

Réalisations de l'année

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Automatisation de la gestion du temps de travail pour offrir plus de flexibilité entre vie professionnelle et vie personnelle,
- Renfort des effectifs au sein des services,
- Travail d'harmonisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement de Professionnel (RIFSEEP).

AMÉLIORATION DE L'ACTION SOCIALE

- Optimisation de la redistribution de l'enveloppe du COS
- Maintien de la participation employeur pour la santé et la prévoyance aux agents adhérents à des contrats labellisés jusqu'au 30 juin 2024 (prévoyance et santé de 5 €). À compter du 1er juillet 2024, revalorisation à 20 € de la participation mensuelle pour le risque prévoyance pour les contrats labellisés (délibération n° DEL_BC_2024_10 du 13 mai 2024).

MONTÉE EN COMPÉTENCES « MÉTIERS » DES AGENTS PAR LE BIAIS DE LA FORMATION INTRA

- Actes administratifs : maîtriser la hiérarchie des normes, savoir rédiger des actes juridiques (délibérations, arrêtés, décisions…), motiver les actes, comprendre les domaines de compétences de la Communauté d'Agglomération, le formalisme et les règles de publicité et de dématérialisation des actes.
- Élaborer et exécuter un budget de service : connaître les principes budgétaires, comprendre la comptabilité d'engagement, distinguer les rattachements et restes à réaliser, savoir choisir les bons comptes d'imputation, connaître la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics locaux
- Initiation aux marchés publics : procédures et exécution des différents types de marchés, comprendre l'importance du cadre juridique et financier des commandes et achats
- Management de proximité : rôle du manager, savoir gérer les situations conflictuelles, obtenir des clés de compréhension d'une équipe de travail et mener un entretien pro.

RÉFLEXION SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA STRUCTURE

- Lancement d'un appel d'offres pour la mise en place de titres restaurant dématérialisés et annualisés pour les agents, avec une valeur faciale de 8 € et une prise en charge employeur à hauteur de 60 % ;
- Mise en place du télétravail sur demande de l'agent et sous réserve du respect des critères des conditions d'autorisation (1 jour par semaine).

Informatique & classes numériques

COMPOSITION DU PARC INFORMATIQUE

Chaque utilisateur a son propre identifiant et un mot de passe suffisamment complexe avec des droits d'accès sécurisés aux serveurs et applications.

Les postes de travail et serveurs sont protégés par la suite ESET Endpoint Antivirus et des sauvegardes régulières des données sont effectuées : quotidiennes pour les serveurs et multi-quotidiennes pour le serveur de données.

La Communauté d'Agglomération dispose également de six photocopieurs répartis entre les sites de La Cadière-d'Azur et de Saint-Cyr-sur-Mer.

67
postes informatiques (stations, claviers, souris, écrans)

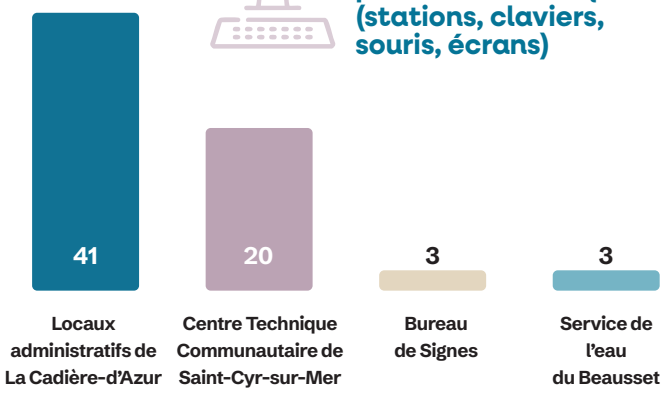

Réalisations de l'année

ÉQUIPEMENTS MATÉRIEL

Équipement des salles de réunion pour les projections et les visioconférences, afin d'optimiser les présentations et de faciliter les réunions à distance :

- Salle principale : un écran numérique interactif (avec PC intégré) et deux écrans d'affichage.
- Salle intermédiaire : un écran numérique interactif (avec PC intégré)

Installation de stations d'accueil sur les PC portables pour faciliter le déploiement du télétravail, permettant ainsi aux employés de travailler de manière efficace à distance.

Installation des écrans dans la salle principale de la Communauté d'Agglomération

ÉQUIPEMENTS LOGICIEL

Acquisition de la suite Microsoft 365 Premium pour tous les utilisateurs, offrant un accès à Microsoft Office ainsi que des outils collaboratifs évolués tel que Teams Pro pour les groupes de travail, permettant ainsi une meilleure productivité et une collaboration optimale au sein de l'organisation.

Restructuration des serveurs notamment pour le serveur de données dans le cadre du nouveau marché.

Déploiement d'un réseau privé virtuel (VPN) pour les connexions à distance de chaque profil, garantissant ainsi la sécurité des échanges de données.

Refonte du Plan de Reprise d'Activité afin d'assurer un redémarrage rapide du travail en cas de panne d'un serveur (exemple : arrêt d'un disque ou Cyber Attaque).

Mise en place d'un réseau wi-fi unique couvrant l'ensemble des services et des salles de réunion, avec deux profils distincts : un profil pour les agents de la Communauté d'Agglomération avec des droits spécifiques et un profil invité pour les visiteurs extérieurs.

Poursuite du renouvellement de l'ensemble des postes de travail vers Windows 11 Pro, offrant ainsi des performances améliorées et une sécurité renforcée pour les utilisateurs.

CLASSES NUMÉRIQUES

Le projet « classes numériques », réalisé en partenariat avec les communes membres, le ministère de l'Éducation nationale et la Direction diocésaine, est déployé sur le territoire par la Communauté d'Agglomération dans les écoles élémentaires depuis 2015 et les collèges depuis 2017.

L'objectif est de mettre à disposition des établissements scolaires du territoire un équipement numérique permettant de renforcer les apprentissages fondamentaux afin de donner à chaque enfant les meilleures chances de réussite dans leurs futurs métiers où l'utilisation du numérique sera incontournable.

En plus de ces outils, la Communauté d'Agglomération déploie également des applications pédagogiques adaptées, l'équipement nécessaire au fonctionnement et à la sécurité ainsi qu'un accompagnement technique.

3 749 tablettes élèves et enseignants

133 Écrans Numériques Interactifs (ENI) et postes de pilotage

Accueil, courrier

Suite à la modification de l'organigramme général des services, le service accueil et courrier a été intégré au Pôle Ressources Humaines et Numérique.

Une réorganisation du service accueil et courrier a donc été opérée avec une prise en charge des missions administratives et financières de ce dernier. Un recrutement en fin d'année a été réalisé à cet effet et afin de maintenir la continuité de service public.

En 2024, le service a traité 2 740 courriers entrants et 527 courriers départs.

Réalisations de l'année

DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- Poursuite du remplacement des TNI obsolètes par des ENI dans 60 salles de classe, afin de garantir un environnement d'apprentissage moderne et efficace pour les élèves : 124 800,00 € TTC
- Remplacement de 60 bornes wi-fi : 12 528,91 € TTC
- Renouvellement de 20 postes de pilotage : 15 840,00 € TTC
- Renouvellement annuel des licences JAMF SCHOOL : 49 800,00 € TTC
- Réalisation d'une étude approfondie des applications pédagogiques en collaboration avec les enseignants, visant à identifier et à sélectionner les outils les plus pertinents pour enrichir les méthodes d'enseignement et faciliter l'apprentissage des élèves
- Maintenance régulière du parc technologique, assurant ainsi le bon fonctionnement et la disponibilité des équipements numériques dans les salles de classe
- Accompagnement continu des enseignants dans l'intégration et l'utilisation efficace des technologies en salle de classe afin de maximiser leur potentiel pédagogique et d'optimiser l'expérience d'apprentissage des élèves ; maintenance et accompagnement annuel : 184 587 € TTC

DANS LES COLLÈGES

Maintenance et accompagnement technique continu des enseignants dans les nombreux projets pédagogiques numériques afin de poursuivre l'apprentissage avec ces nouvelles techniques de l'information :

- maintenance et accompagnement annuel : 162 366 € TTC

Pôle finances et prospective

Le pôle finances et prospective veille à une gestion optimale des ressources financières, incluant la définition et la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité, la planification, l'élaboration, l'exécution et le suivi budgétaire des huit budgets de la Communauté d'Agglomération (principal et annexes), la programmation pluriannuelle, la gestion et le suivi des recettes et des dépenses, le contrôle de gestion, la gestion de l'inventaire, de la dette et des dossiers de TVA et FCTVA ainsi que la gestion des demandes de subventions et des partenariats financiers, de la fiscalité et l'animation de l'observatoire fiscal.
Il assure également la transparence et la conformité réglementaire à travers la préparation de rapports et notes de présentation.

Composée de six membres, il est organisé autour d'une directrice, d'une responsable de la cellule dépenses, d'une responsable de la cellule recettes (recrutée en 2024), de deux assistantes comptables et d'un agent dédié aux subventions et à la fiscalité.

FINANCES TOUS BUDGETS CONFONDUS

4 973
mandats édités

- **6 712** écritures comptables
- **1 739** titres

	RECETTES	DÉPENSES
Fonctionnement	82 920 912 €	65 037 882 €
Investissement	17 963 778 €	22 781 685 €
Total des recettes	100 884 690 €	87 819 566 €

FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Recettes : elles s'élèvent à 43 351 906 € soit un taux de réalisation de 100,83 % des crédits votés.

Provenance des recettes :

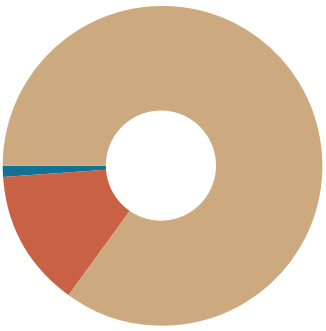

Dépenses : elles s'élèvent à 33 500 985 € soit un taux de consommation de 90,68 % des crédits votés.

Répartition des dépenses :

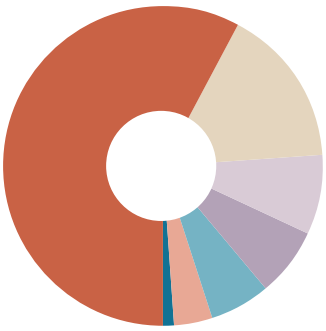

INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

- Recettes : 9 348 879 €
- Dépenses y compris le remboursement du capital de la dette : 11 387 755 €
- Taux de réalisation des dépenses d'équipement : **56 %**

LE DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT

Le délai global de paiement de la Communauté d'Agglomération s'améliore en 2024 en passant de 17,28 jours à 16,48 jours.

LA FISCALITÉ

Les ressources fiscales mises à disposition des collectivités territoriales permettent d'assurer leur autonomie financière en couvrant leurs besoins de fonctionnement et l'ensemble des dépenses liées à leurs compétences.

Parmi les contributions directes, la Communauté d'Agglomération a perçu en 2024 :

TFB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 419 661 €
TFNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39 249 €
THRS - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7 900 660 €
CFE - Cotisation foncière des entreprises	8 185 038 €
Taxe additionnelle sur la TFNB	153 358 €
Fraction de TVA compensation TH	11 381 012 €
Fraction de TVA compensation CVAE	3 893 589 €
TASCOM et IFER	1 237 783 €
Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)	441 606 €
TOTAL	**36 651 956 €**

OPÉRATIONS VOTÉES EN AP/CP

Plusieurs opérations ont été votées en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP), visant à planifier et à mettre en œuvre efficacement les projets d'investissement pluriannuels tout en assurant un contrôle rigoureux des dépenses.

AE/CP	Budget principal	Prestations d'études et d'accompagnement dans le cadre du PCAET
		Prestations d'études et d'accompagnement dans le cadre du PLH
	Transport	Prestations d'études et d'accompagnement dans le cadre du PDM
AP/CP	Budget principal	Gendarmerie du Beausset
		Mise en valeur du site archéologique de Tauroentum - Saint-Cyr-sur-Mer
		Extension du bâtiment administratif siège de la Communauté d'Agglomération
		Travaux de construction du centre d'exposition et de promotion touristique avec logement - Évenos
		Travaux sur réseaux eaux pluviales - Quai De Gaulle - Sanary-sur-Mer
		Réhabilitation réseaux d'eaux pluviales - Secteur Littoral des Lecques – Saint-Cyr-sur-Mer
		Études dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations
	Eau	Travaux sur réseaux eau potable - Quai De Gaulle - Sanary-sur-Mer
		Réhabilitation réseaux d'eau potable - Secteur Littoral des Lecques – Saint-Cyr-sur-Mer
	Assainissement	Réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées - Bandol
		Réhabilitation réseaux d'eaux usées - Secteur Littoral des Lecques - Saint-Cyr-sur-Mer
		Travaux sur réseaux eaux usées - Quai De Gaulle - Sanary-sur-Mer
		Aménagement de la station d'épuration - Parc d'activité de Signes
	Transports	Création et travaux pistes cyclables du territoire (toutes communes)

PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 AU 1ER JANVIER 2024

Ce passage à la nouvelle nomenclature induit une meilleure appropriation de la culture comptable et s'accompagne de la remise au goût du jour de chantiers connexes de fiabilisation des comptes. Ce changement a concerné quatre budgets : le budget principal et les budgets annexes de la collecte et traitement des déchets ménagers, de la GEMAPI et du tourisme.

POURSUITE DU TRAVAIL DE RÉGULARISATION DES COMPTES SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Des actions ont été menées afin de régulariser les comptes suite au transfert de compétences « Eau et Assainissement », corrigeant ainsi une lacune qui n'avait pas été traitée au moment du transfert initial. Ce travail minutieux devra se poursuivre en 2025.

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Plusieurs réunions ont été organisées pour permettre la révision de droit commun des attributions de compensations et le travail sur la révision libre dans le cadre du transfert de compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

ÉLABORATION D'UNE CHARTE FINANCIÈRE ET FISCALE

Cette charte s'inscrit dans une démarche partenariale engagée par la Communauté d'Agglomération afin de redéfinir les relations qu'elle entretient avec ses communes membres et d'en améliorer le fonctionnement et la lisibilité.

ACQUISITION D'UN NOUVEL OUTIL DE PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La prospective financière consiste à anticiper la situation financière de la collectivité. C'est un outil de pilotage des collectivités.

INSTAURATION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les recettes historiques du budget annexe des transports ne suffisent plus à l'équilibre de la section de fonctionnement. En conséquence, il a été mis en place une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DGFIP

Signature du 14 novembre 2024

Par la signature de cet engagement partenarial, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le service de gestion comptable de Saint-Cyr-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération se sont engagés dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers et à renforcer leur coopération.

SUBVENTIONS

Le dialogue avec les partenaires financiers est indispensable afin d'optimiser les possibilités d'obtention de subventions.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS :

776 921 €
Région Sud

555 548 €
État

271 000 €
Département du Var*

40 020 €
Agence de l'eau

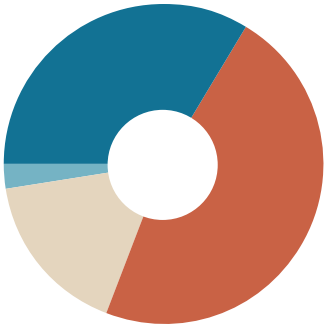

1 643 489 €
subventions attribuées au titre de l'exercice 2024

23
demandes de subventions déposées

** demandes déposées les années précédentes et votées pour 2024, le Département du Var ne finance plus les projets d'investissement de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du dispositif « Aide aux communes » depuis 2023.*

FISCALITÉ

Le travail mené par la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sur l'optimisation des bases fiscales de foncier bâti, dans le cadre de l'observatoire fiscal mis en place, a porté ses fruits. Ainsi, la remontée des anomalies constatées sur les éléments de confort auprès du CDIF a permis d'augmenter le montant des bases fiscales 2024 et des recettes prévisionnelles de la TFB 2025, selon la répartition suivante :

FIABILISATION DES BASES FISCALES - ÉLÉMENTS DE CONFORT

	Nombre de locaux traités	Gain en base 2024	Taux TFB	Recettes 2025
Bandol	1 932	364 199 €	33,83 %	123 209 €
Le Beausset	585	99 783 €	43,29 %	43 196 €
La Cadière-d'Azur	622	120 315 €	37,44 %	45 046 €
Évenos	142	26 443 €	38,65 %	10 220 €
Riboux	16	2 792 €	20,57 %	574 €
Saint-Cyr-sur-Mer	1 972	398 375 €	38,25 %	152 378 €
Sanary-sur-Mer	2 261	437 181 €	37,87 %	165 560 €
Signes	334	62 030 €	23,93 %	14 844 €
TOTAL	**7 864**	**1 511 118 €**		**555 027 €**
Communauté d'Agglomération		1 511 118 €	2,00 %	30 222 €

Ainsi, dans le cadre de cette campagne d'optimisation, 7 864 locaux d'habitation ont fait l'objet d'une actualisation, ce qui a permis d'augmenter les bases du territoire (hors revalorisation automatique), de 1 511 118 €.
Ces gains de bases, auxquels sont appliqués les taux communaux de TFB en vigueur, génèreront des recettes fiscales supplémentaires qui seront pérennes.

Exemple : 1 932 locaux ont été actualisés sur la commune de Bandol, ce qui permet l'augmentation des bases de cette commune de 364 199 €. Après application du taux de TFB en vigueur (33,83 %), les recettes fiscales supplémentaires issues de ce travail d'optimisation sont de 123 209 €.

RÉGULARISATION DES DEMANDES DE PAIEMENT DFCI - PROGRAMMATION FEADER 2019 ET 2020

En lien avec le service Environnement, un important travail avec le service FEADER dont la Région Sud est l'autorité de gestion, a permis la régularisation des demandes de paiement de l'ensemble de la programmation 2019 et 2020 (300 489 € de subventions).

SIGNATURE DU CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD - 2024-2029 » AVEC LA RÉGION SUD (NTDA)

Une enveloppe de 8 millions d'euros est actée sur cette période afin d'accompagner la Communauté d'Agglomération et ses communes membres dans sa stratégie d'aménagement et de développement.

SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2024 DU CRTE

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) est un accord cadre pluriannuel qui prévoit un accompagnement financier de l'État dans la mise en œuvre des projets du territoire (EPCI et communes) qui s'inscrivent dans les axes prioritaires définis.

Un travail de recensement a été mené pour retenir *in fine* les projets 2024 qui deviendront prioritaires lors de l'instruction des demandes de subventions déposées au titre des dispositifs gérés par l'État (DETR/DSIL, Fonds verts...).

Signature du 12 mars 2024

INSTAURATION D'ÉCHANGES TRIMESTRIELS AVEC L'AGENCE DE L'EAU

À l'instar des échanges initiés avec d'autres partenaires tels que l'État ou la Région Sud dans le cadre du contrat NTDA ou du CRTE, il a été convenu de systématiser l'organisation de réunions entre l'Agence de l'eau, les services techniques de la Communauté d'Agglomération (eau, assainissement, pluvial), et le service Subvention, afin d'améliorer l'adéquation des investissements projetés avec les régimes d'aides financières de l'Agence.

Transports et mobilité

La Communauté d'Agglomération gère les transports publics scolaires et urbains sur son Périmètre de Transports Urbains (PTU) depuis septembre 2017 pour le réseau scolaire, et depuis janvier 2018 pour les transports urbains.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), elle élabore des documents stratégiques sur les déplacements au sein de son territoire, collabore avec d'autres intercommunalités pour les études régionales et départementales. Elle participe aux Contrats Opérationnels de Mobilité des bassins régionaux ainsi qu'à l'étude des Services Express Régionaux Métropolitains initiés par la Région Sud.
Les missions principales du service incluent l'organisation et la supervision des transports urbains et scolaires, l'élaboration de documents stratégiques comme le Plan de Mobilité, la gestion financière du budget annexe Transport et la création des documents administratifs nécessaires.

Le service est composé de trois personnes à temps plein (depuis juillet 2024) : une responsable et deux personnes pour la gestion des services réguliers de transports scolaires et urbains et sur les tâches administratives et financières, notamment pour la régie de recettes.

QUELQUES CHIFFRES

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires assurés par la Communauté d'Agglomération desservent les établissements maternels, élémentaires et collèges situés sur l'ensemble du territoire intercommunal. En dehors de cette zone, les élèves sont orientés vers les bus ZOU, gérés par la Région Sud.

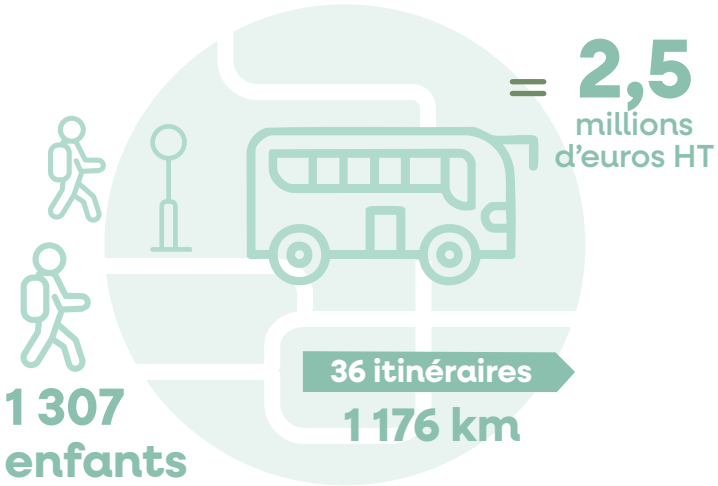

Depuis le 1er janvier 2023, les prestations de transports scolaires sont exécutées par un groupement de sociétés de transports comprenant SUMA (Mandataire), TRANSDEV, ST CYR TOURISME et OLICARS.

Le nombre d'élèves inscrits aux transports scolaires pour la rentrée de septembre 2024 est de 1 307 enfants, les circuits mis en service depuis la rentrée de septembre 2023 ont été maintenus avec simplement des ajustements d'horaires ou d'itinéraires existants :

- 36 itinéraires scolaires différents mis en services chaque jour,
- 94 rotations de bus effectuées,
- 1 176 kilomètres parcourus.

Le coût de fonctionnement des transports scolaires pour l'année 2024 reste identique à celui de 2023, à savoir 2,5 millions d'euros HT. Le tarif de l'abonnement annuel a été ajusté à 130 € et le prix du billet unitaire à 1,10 €. Le coût de fonctionnement payé par la Communauté d'Agglomération pour chaque élève transporté est de 1 900 €.

TRANSPORTS URBAINS

Le marché public de transports urbains a été renouvelé au 1er septembre 2024 et les prestations sont exécutées par un groupement de sociétés de transports dont le mandataire est la SNT SUMA, dans le cadre des marchés publics actuels.

Le coût de fonctionnement des transports urbains pour l'année 2024 s'élève à 450 000 € HT (10 % de hausse par rapport à 2023). Le tarif du ticket unitaire a été réévalué à 1,10 €, avec un coût de fonctionnement par usager estimé à 8 €.

RÉSEAU URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

34 000 usagers transportés en 2024

- **80 000** kilomètres parcourus
- **9 itinéraires urbains et 3 circuits saisonniers** répartis sur les communes de Saint-Cyr-sur-Mer, Bandol et Sanary-sur-Mer

Réalisations de l'année

LA MOBILITÉ SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DU PLATEAU DE SIGNES

Au cours de l'année 2024, la Communauté d'Agglomération a poursuivi sa collaboration avec la société WEVER pour construire, avec les actifs de la Zone d'Activité du plateau de Signes, un projet de desserte en transports en commun afin de répondre au mieux aux besoins de déplacements domicile/travail exprimés lors du diagnostic de l'enquête mobilité de 2023.

Une réunion de concertation avec les entreprises de la zone est prévue en janvier 2025 pour présenter la démarche mise en action afin d'élaborer un itinéraire de transport collectif, ainsi que la proposition de mise en service de cette desserte à titre expérimental.

RÉSEAU SCOLAIRE OUVERT À TOUS

Afin d'optimiser le service pour les administrés, un travail de souplesse et d'adaptabilité du service a été mis en œuvre en permettant aux non abonnés du transport scolaire à l'année d'utiliser occasionnellement les lignes dédiées. Afin de faciliter l'achat des tickets unitaires (hors billettique informatisée), l'achat est possible directement en mairie depuis septembre 2024.

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM), le développement des mobilités douces constitue un axe fondamental des actions à mener. Ainsi, la Communauté d'Agglomération a souhaité, en parallèle du PDM, élaborer son Schéma Directeur Cyclable.

Plusieurs temps de concertation se sont succédé au cours de l'année 2024, avec les élus et les institutions, ainsi que les acteurs économiques, pour définir les futures liaisons cyclables intercommunales et la programmation pluriannuelle des aménagements.

Le comité de pilotage du 28 novembre 2024 a acté le projet de Schéma Directeur Cyclable. **Ce schéma s'articule autour de 7 itinéraires structurants représentant 91 km d'itinéraires cyclables sur le territoire**, dont 68 % sont préconisés en site propre, sans mixité d'usage sur la chaussée. Les dépenses d'investissements pour la réalisation de l'ensemble de ces itinéraires sont estimées entre 31 et 34 millions d'euros (hors foncier et reprise de l'ensemble de la voirie).

Le projet sera présenté en Conseil Communautaire au premier trimestre 2025 pour approbation.

Comité de Pilotage du Schéma Directeur Cyclable du 28 novembre 2024

FOCUS
Le Plan de Mobilité

Suite à la présentation du diagnostic du projet de Plan de Mobilité (PDM) au comité de pilotage du 18 décembre 2023, son élaboration s'est poursuivie en 2024, en partenariat avec le bureau d'étude ITER, afin de présenter un plan d'actions au comité de pilotage de septembre 2024.

Il se structure autour de cinq grands « défis » que l'Agglomération souhaite relever pour les années à venir :

QUOTIDIEN

Améliorer les mobilités quotidiennes des personnes, des entreprises et des collectivités publiques

PARTENARIAT

Tenir compte de la diversité de ses composantes territoriales ainsi que des besoins spécifiques de sa population

SÉCURITÉ

Rendre possible l'usage du vélo, **améliorer la sécurité de tous les déplacements** et partager la voirie d'une façon équilibrée

ENVIRONNEMENT

Diminuer le trafic automobile et développer les transports en commun ainsi que les moyens de déplacement les moins consommateurs en énergie et les moins polluants

TOURISME

Améliorer les mobilités estivales vers les villages touristiques et les plages

La Communauté d'Agglomération prévoie de déployer, pour les dix prochaines années, une politique de mobilité durable visant à réduire l'usage de la voiture individuelle et favorisant les alternatives accessibles et innovantes :

- **Transport en commun :** Développement du réseau interne par l'optimisation des lignes existantes et la création de nouvelles dessertes locales spécifiques. Amélioration des liaisons avec les métropoles voisines et participation aux projets régionaux structurants.
- **Modes actifs :** Réflexion sur le maillage d'un réseau continu de pistes cyclables et de cheminements piétons, complétée par des parkings vélo et le déploiement de services.
- **La voiture autrement :** Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, création d'aires de covoiturage, lancement de lignes de covoiturage et soutien aux initiatives d'autopartage.
- **Stationnement et livraisons :** déploiement d'une politique de stationnement, optimisation des flux de marchandises et traitement des zones de congestion.
- **Mobilité inclusive :** Mise en place de solutions adaptées pour des publics « captifs ».
- **Management de la mobilité :** Développement d'une stratégie de communication, exemplarité de la collectivité en matière de mobilité durable, accompagnement des entreprises, intégration tarifaire et modernisation de la billetterie. Création d'une cellule d'ingénierie pour suivre les actions et renforcement du lien entre urbanisme et mobilité.

Le projet du Plan de Mobilité a été arrêté lors du Conseil Communautaire d'octobre 2024 puis transmis aux Personnes Publiques Associées pour avis.

Il sera ensuite soumis à enquête publique en avril/mai 2025, puis à l'approbation du Conseil Communautaire en septembre 2025.

Tourisme/EDD

Le service Tourisme/EDD a été placé sous l'autorité du cabinet de la Présidente en juin 2024. Composé de quatre agents, dont une responsable, il gère l'office de tourisme intercommunal et pilote le dispositif « Éducation au Développement Durable » (EDD).

Office de tourisme intercommunal (OTI)

L'office de tourisme intercommunal est situé dans les locaux de la Maison du Terroir et du Patrimoine qui abrite également une salle muséale avec des expositions géologiques et archéologiques permanentes.

Des cartes touristiques thématiques, réalisées par l'OTI, sont distribuées sur demande auprès des offices du tourisme et bureaux d'information touristique du territoire et sont mises gracieusement à la disposition des visiteurs, à l'instar des fiches-randos réalisées en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et les communes.

Les publications des offices et bureaux touristiques des communes du territoire sont également en accès libre tout comme diverses informations sur supports papier, également consultables en ligne : **www.provencesudsaintebaume.com**.

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

Le service gère également le dispositif « Éducation au Développement Durable » en partenariat avec l'Éducation nationale et la Direction diocésaine.

Réalisations de l'année

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DU SERVICE

- 2 comités techniques du tourisme composés des directeurs et agents des bureaux d'information touristique et des offices de tourisme des communes du territoire
- Signature de la convention pour l'Éducation au Développement Durable en janvier 2024
- Soirée de lancement du site internet de l'OTI en décembre 2024

PROMOTION TOURISTIQUE

Sud Sainte Baume PROVENCE

Univers de promotion commun de l'office du tourisme intercommunal
Le lancement du site internet de l'office de tourisme intercommunal, le 19 décembre 2024, a clôturé le travail engagé dès 2023 afin de doter l'OTI d'outils digitaux indispensables à la promotion de la destination touristique.

- Création du logo tourisme,
- Reportage photos et vidéos, organisation des prises de vue avec les communes,
- Charte graphique et éditoriale,
- Production de contenus et de visuels
- Plate-forme digitale tourisme dédiée aux utilisateurs, production de contenus digitaux.

Ajustement des cartes touristiques à la nouvelle charte graphique en lien avec les offices de tourisme et les bureaux d'information touristiques des communes

Conception et acquisition d'un stand parapluie pour la promotion hors les murs, goodies, kakémonos et réalisation de flyers, affiches

Fascinant week-end 2024
Participation aux comités de pilotage de VisitVar avec l'ensemble des Offices du tourisme du Var et coordination avec les Offices de tourisme et l'ODG des Vins de Bandol (octobre 2024)

Campagne de notoriété de VisitVar
Diffusion dans la presse nationale, radios, affichage dans le métro parisien, les aéroports… et préparation des contenus et visuels pour la destination Provence Sud Sainte Baume (promotion de l'ensemble des communes du territoire)

ÉVÈNEMENTIEL

- Organisation, installation et animation d'un stand tourisme au Bol d'or du 13 au 15 septembre avec les offices de tourisme du territoire
- Installation et animation d'un stand tourisme à la fête des Vins de Bandol les 7 et 8 décembre 2024 par les agents du service tourisme de la Communauté d'Agglomération et la commune d'Évenos

SENTIERS DE RANDONNÉE

- Inscription du sentier du Défends de La Cadière-d'Azur par le Département du Var au Plan de Développement et d'Intégration des Itinéraires de Randonnée Pédestre
- Expertise des sentiers de randonnée existants par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)
- Renouvellement de la Fiche Rando du « Beausset Vieux » en partenariat avec le CDRP et la mairie du Beausset
- Organisation d'une réunion de travail avec les acteurs institutionnels et associatifs sur le projet de déviation du GR51 à hauteur de La Cadière-d'Azur

CULTURE/TOURISME

- Accueil tourisme/culture dédié assuré par les agents du service : 2 500 personnes accueillies en 2024
- Expositions permanentes (fresque géologique, rudistes et fossiles du territoire, objets datant de la préhistoire…)
- Parcours olfactif des arômes des Vins de Bandol* à disposition du public et visites commentées sur demande pour les expositions permanentes.
- Animations pour enfants tous les mercredis durant l'année scolaire et plusieurs fois par semaine pendant les vacances scolaires - Ateliers proposés en français et en anglais.
- Nouveautés 2024 : Expositions d'artistes locaux dans la salle muséale de la Maison du Terroir et du Patrimoine : Martine Maury du 2 avril au 21 juin, Nina Parra du 29 août au 4 novembre 2024 et Jean-Yves Templier du 7 novembre au 6 janvier 2025

***La Communauté d'Agglomération est porteuse du label « Vignobles et Découvertes » depuis 2017.** La gestion administrative des demandes des socio-professionnels intéressés par l'obtention du label est gérée par le service en lien avec Atout France. Le parcours olfactif présenté dans les locaux de la MTP s'inscrit dans les actions développées en partenariat avec l'ODG des Vins de Bandol sur le champ de l'œnotourisme.*

CYCLOTOURISME

- Étude dédiée au cyclotourisme avec l'association Cyclisme Ouest Var Provence permettant la création de cinq circuits VTT/GRAVEL (diffusion prévue en 2025)
- Parution d'un circuit VTT dans le journal « le cycle » dans le cadre d'une présentation du territoire (Bol d'or Vélo)

4 900
Élèves

196 Projets
(interventions en classes et sorties pédagogiques)

- **25** écoles publiques
- **2** écoles privées
- **200** sorties pédagogiques

- **5 prestataires pédagogiques**
(CPIE, Let's go travel, S'pece, Les Jardins de l'Espérance, Chercheurs en herbe)
- **Ateliers Prévention Santé**
« Apprendre à porter secours » pour les CM1/CM2 proposés par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

DISPOSITIF ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023/2024

La coordination et la gestion administrative du dispositif sont assurées entièrement par le service :

- Coordination, réunions avec l'ensemble des acteurs du dispositif
- Réalisation du catalogue de présentation des thématiques proposées pour les enseignants
- Organisation de la soirée dédiée pour la signature de la convention EDD
- Gestion des bons de commande des prestations pédagogiques et des transports occasionnels
- Gestion de l'agenda partagé avec les prestataires, le transporteur
- Visites ponctuelles sur les lieux d'activités

Communication

Le service communication a été placé sous l'autorité du cabinet de la Présidente en juin 2024. Composé uniquement de la responsable communication depuis le 1er janvier 2024, il a été renforcé en juillet 2024 par l'arrivée d'un chargé de communication digitale.

La communication joue un rôle clé dans la promotion, l'information et l'interaction avec les citoyens, les partenaires et les médias. Elle a pour missions principales de valoriser les projets de la Communauté d'Agglomération, de sensibiliser le public à des enjeux majeurs tels que la réduction des déchets, la mobilité durable et la gestion de l'eau, de diffuser des communiqués de presse, de créer des supports de communication, de gérer les outils numériques et de renforcer son identité visuelle.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SITE :

WWW.AGGLO-SUDSAINTEBAUME.FR

88 300
visites du site internet

1,88 million d'apparitions d'une page du site dans les **résultats de recherche Google**

59 000 utilisateurs actifs
(qui ont interagi avec le site en 2024)

88 977 pages vues • 79 actualités publiées

PROVENANCE DES UTILISATEURS DU SITE :

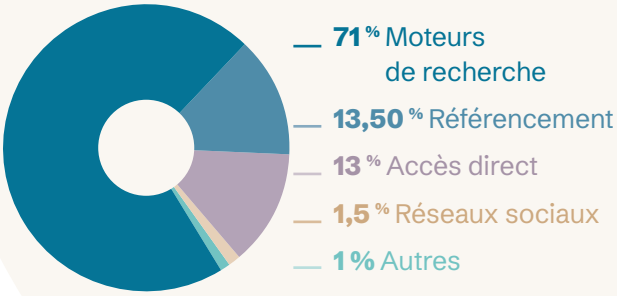

YOUTUBE
13 750 VUES
410 abonnés
7 publications
+ 20 abonnés en 1 an

FACEBOOK
+ 88 % VISITEURS
+ 292 followers en 1 an
+ 59 % par rapport à 2023
16 900 visites de la page
11 961 followers
170 publications

LINKEDIN (ouverture 10 septembre 2024)
1 236 VUES
12 968 impressions
223 abonnés en 3 mois de vie

Lancement d'une newsletter bimensuelle : ce nouveau support a été bien accueilli, avec 277 abonnés et un taux d'ouverture de 61 % lors des deux premiers envois fin 2024.

Réalisations de l'année

Sud Sainte Baume AGGLO

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE ET CHARTE GRAPHIQUE

Un nouveau logo a été conçu pour la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, accompagné de la mise en place d'une charte graphique modernisée. Cette transformation visuelle avait pour objectif de renforcer l'identité du territoire et de mieux représenter ses valeurs et aspirations.

Le nouveau logo se distingue par un design épuré, intégrant la Sainte-Baume, le littoral et les vignes. Les illustrations en contours apportent modernité et lisibilité à toutes tailles. Son aspect déstructuré reflète le dynamisme de de notre Communauté d'Agglomération. En complément, la palette de couleurs définie évoque la diversité des paysages du territoire : bleu pour la mer et le ciel, vert pour les oliviers et la végétation, mauve pour les vignes et la lavande, ocre pour la terre et le patrimoine bâti, et des touches de sable et beige pour la Sainte-Baume.

Tous les modèles de documents administratifs (courriers, délibérations, signatures de mail, présentations PowerPoint) et publications (guides, affiches, communiqués) ont été actualisés pour refléter la nouvelle identité visuelle. La charte graphique a été déployée sur l'ensemble des supports de communication, accompagnée d'une refonte visuelle significative du site web, valorisant pleinement la nouvelle palette de couleurs.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Le rapport d'activité de l'année 2023 a été rédigé en collaboration avec les différents services de la Communauté d'Agglomération. Une agence externe a été missionnée et pilotée pour concevoir la mise en page de ce premier rapport d'activité sous la présidence de Blandine Monier. **Ce dernier, approuvé au conseil communautaire du 7 novembre 2024, a été distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, aux communes ainsi qu'aux partenaires de l'EPCI.**

Rapport annuel et carte de vœux

SITE INTERNET

Une newsletter bimensuelle a été créée et est désormais générée via le site internet, regroupant les dernières actualités de la Communauté d'Agglomération ainsi que des informations pratiques et offres d'emploi.

L'expérience utilisateur du site a été améliorée par la modification de certains menus et de l'arborescence. Des pages permanentes dédiées au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et à AtmoSud ont été publiées.

RÉSEAUX SOCIAUX

La page LinkedIn officielle a été lancée en septembre 2024, renforçant une présence de l'Agglomération sur les réseaux sociaux. En parallèle, l'activité sur Facebook a été renforcée grâce à des publications régulières mettant en avant les projets de l'Agglomération. Une stratégie et une charte réseaux sociaux ont été élaborées, avec une ligne éditoriale et des fondamentaux graphiques définis pour assurer la cohérence des communications.

RELATIONS PRESSE

Des communiqués de presse stratégiques ont été rédigés, notamment pour annoncer les nouvelles Délégations de Service Public (DSP) relatives à l'eau potable.

PRÉPARATION DES VŒUX 2025

Une carte papier originale a été conçue pour accompagner les vœux de la Présidente. Des visuels animés ont été créés et diffusés sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet.

Un film rétrospectif retraçant les temps forts de l'année 2024 a été réalisé pour la cérémonie des vœux.

Eau potable

Le service eau potable assure la distribution d'une eau conforme aux normes sanitaires à tous les habitants du territoire.

Il est composé de neuf agents :

- une responsable de service
- une adjointe à la responsable de service, en charge des eaux pluviales urbaines, garantissant la continuité du service en l'absence de la responsable
- sept agents (deux administratifs et cinq techniques) dédiés à la régie d'eau potable communautaire

Une cellule administrative et financière dédiée apporte également aide et soutien.

Les missions du service incluent la production et la distribution d'eau, l'entretien des infrastructures, la gestion des ressources en eau, la surveillance de sa qualité et la gestion des urgences. Selon les communes du territoire, la compétence « eau potable » est gérée soit en régie, soit en Délégation de Service Public (DSP).

EN RÉGIE D'EAU POTABLE COMMUNAUTAIRE
pour les communes du Beausset, de La Cadière-d'Azur, d'Évenos et de Signes. Cette dernière est confiée à Veolia dans le cadre d'une prestation de services d'exploitation uniquement pour les communes de La Cadière-d'Azur, d'Évenos et de Signes. Un local d'accueil est mis à disposition des abonnés du Beausset et d'Évenos, pour lesquels la facturation est effectuée en régie, tandis que les autres prestations techniques sont assurées par Veolia.

EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

- avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de Bandol, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Riboux et le centre de production Sanary-Bandol
- avec Veolia pour Le Castellet et la ZA de Signes.

QUELQUES CHIFFRES TECHNIQUES

38 937
compteurs/abonnés
(+5 % par rapport à 2023)

Plus de 9 millions de m³ consommés
(-11 % par rapport à 2023)

774 kilomètres de réseau

42 réservoirs

18 forages

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

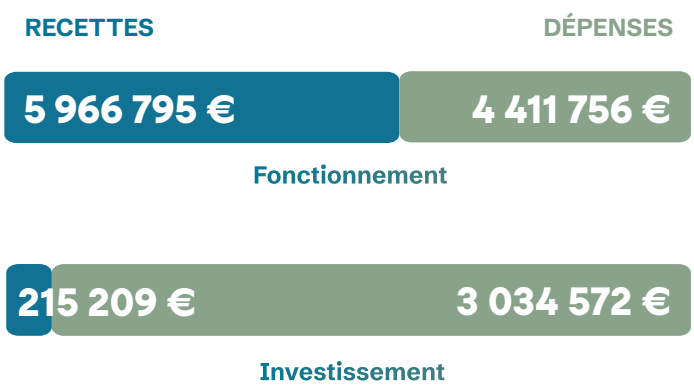

Réalisations de l'année

Principaux travaux de réhabilitation sur les réseaux et ouvrages

BANDOL
- Entretien courant

13 343 €

ÉVENOS
- Réhabilitation de réseaux (RN8 - Le Broussan - Tricot des pères)
- Renouvellement et création de branchement et compteur
- Sécurisation réservoir

252 029 €

LE BEAUSSET
- Réhabilitation de réseaux (Rougier - entrée Nord)
- Renouvellement et création de branchement et compteur
- Sécurisation réservoir

169 683 €

LA CADIÈRE-D'AZUR
- Réhabilitation de réseaux (chemin des Moutins)
- Renouvellement et création de branchement et compteur
- Sécurisation réservoir

64 968 €

LE CASTELLET
- Entretien courant

17 431 €

RIBOUX
- Entretien courant - Analyseur de chlore

19 076 €

SAINT-CYR-SUR-MER
- Entretien courant
- Réhabilitation de réseaux (Allée des Pins, extension réseau pour le forage des Baumelles)

594 837 €

SANARY-SUR-MER
- Entretien courant
- Branchement Plomb
- Réhabilitation de réseaux (Quai de Gaulle, Portissol)

883 187 €

SIGNES
- Réhabilitation de réseaux (chemin de Rigaudelles)
- Renouvellement et création de branchements et compteurs
- Sécurisation réservoir

37 609 €

Fuites d'eau

Réparations et instructions de raccordements sur les 4 communes en régie

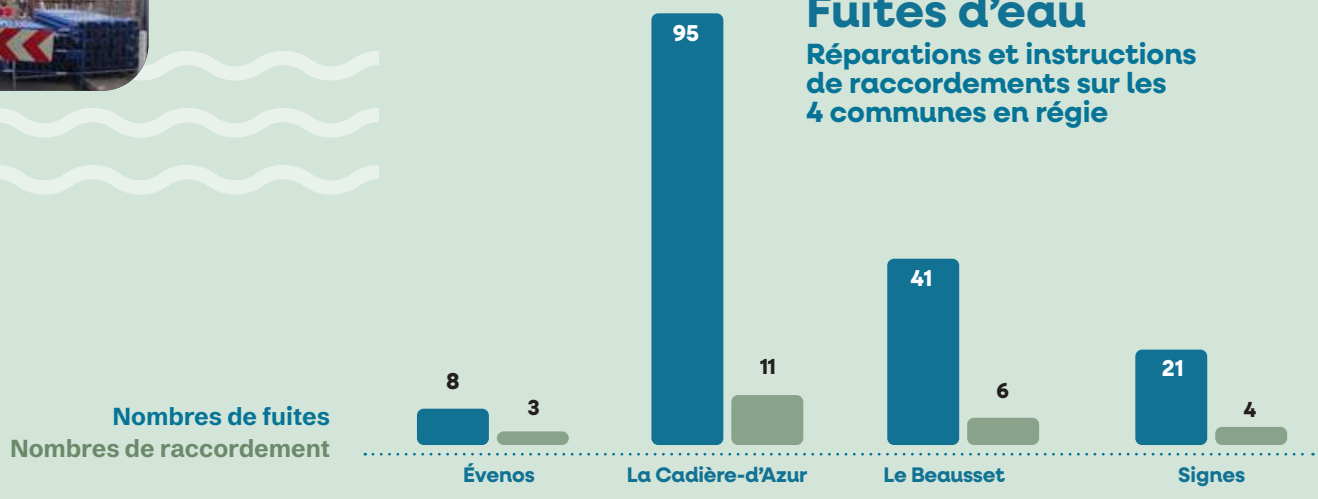

FOCUS
Deux nouvelles Délégations de Service Public pour le Haut-Pays et le Littoral

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence et de négociations menées tout au long de l'année 2024, la gestion du service de l'eau potable a été attribuée à la société SUEZ Eau France pour les communes du Littoral (Bandol, Saint-Cyr-sur-Mer et Sanary-sur-Mer) et à la société Veolia pour celles du Haut-Pays (Le Beausset, La Cadière-d'Azur, Le Castellet, Évenos et Signes), pour une durée de 7 ans.

Les offres retenues sont les plus performantes, elles proposent des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle du territoire pour un avenir durable.

À compter du 1er janvier 2025, des actions d'amélioration seront mises en place sur les deux contrats afin de mieux servir les usagers. Cela inclut l'installation de compteurs communicants pour optimiser la gestion de la consommation et de la distribution, ainsi que le déploiement d'équipements visant à améliorer la performance des réseaux.

UNE NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU

À cette occasion, la tarification a été revue, avec pour objectif d'équilibrer le budget de l'eau et de tendre vers une uniformisation du tarif par typologie de foyer, en appliquant un principe de solidarité financière et technique entre les communes du Haut-Pays et du Littoral.

En effet, le territoire présente des différences en termes de répartition des volumes desservis entre le Haut-Pays et le Littoral :

HAUT-PAYS

13 500 abonnés
avec une consommation de
1,9 million de m³

LITTORAL

45 840 abonnés
avec une consommation de
4,1 millions de m³

En revanche, le nombre d'ouvrages et le linéaire de réseaux d'eau potable à entretenir sont similaires sur les deux territoires.

Quatre types de catégories de foyer ont été définis pour élaborer les nouvelles grilles tarifaires :

Personne seule
50 m³ par an

Famille monoparentale
70 m³ par an

Couple sans enfant
90 m³ par an

Famille
120 m³ par an

VERS UN RÉSEAU PLUS PERFORMANT ET DURABLE

Pour les communes du Haut-Pays, les investissements ciblés et structurants de plus de 4,7 M€ portés par ce nouveau contrat répondent à la sécurisation et au renouvellement du patrimoine des réseaux et ouvrages. Les travaux prévus dans le contrat incluent la télérelève des compteurs, la sécurisation et la réhabilitation des réservoirs, le renouvellement des équipements électromécaniques ainsi que le remplacement de 4 km de canalisations.

Pour les communes du Littoral, les investissements ciblés et structurants de plus de 8 M€ portés par ce nouveau contrat s'inscrivent dans une logique de solidarité entre les villes du Littoral et les villages du Haut-Pays. Les travaux prévus dans le contrat incluent la télérelève des compteurs, la pose de 7,5 km de canalisation, le renouvellement de 7 km de canalisation, le programme de renouvellement des équipements électromécaniques et la création de 3 réservoirs et 4 stations de pompage.

Harmonisation des tarifs de la surtaxe et équilibre du budget de l'eau

Depuis le transfert de la compétence « Eau » à la Communauté d'Agglomération en 2019, un budget équilibré est essentiel pour entretenir le réseau, garantir une tarification équitable et répondre aux enjeux climatiques et réglementaires afin de limiter les fuites et préserver la qualité de l'eau.

Une surtaxe, indispensable pour stabiliser le budget et assurer une gestion patrimoniale efficace des ouvrages et du réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire a été votée en 2024.

Étude sur les besoins en eau agricole du territoire

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la mise en place d'une étude sur les besoins en eau du territoire de La Cadière-d'Azur, Le Castellet et Bandol. Ces communes sont desservies partiellement par le réseau d'irrigation en eau brute de la Société du Canal de Provence (SCP). La Chambre d'Agriculture du Var souhaite accompagner, par une démarche d'expertise et de conseils, l'ensemble des agriculteurs pour estimer leurs besoins actuels et futurs en eau.

Sur la base d'enquêtes et de diagnostics agricoles, des propositions seront formulées selon le phasage suivant : une phase de diagnostic agricole complétée d'une phase d'estimation des besoins en eau agricole du territoire notamment en établissant une cartographie des zones équipées, des zones irriguées ou irrigables.

La Chambre d'Agriculture du Var souhaite accompagner la Communauté d'Agglomération dans sa démarche et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 14 700 € pour une réalisation prévue entre le dernier trimestre 2024 et second trimestre 2025.

Les objectifs de cette étude sont d'obtenir une vue d'ensemble de l'utilisation actuelle des terres agricoles (terre irriguée, terre irrigable et terre non irriguée), d'identifier les opportunités de développement des surfaces agricoles irrigables et de déterminer les besoins en eau pour les activités agricoles par exploitation.

La Communauté d'Agglomération a financé cette étude mais ne prendra pas part au financement de ces travaux. En effet, les études préalables aux travaux ainsi que les travaux eux-mêmes feront l'objet d'un plan de financement ultérieur, établi selon les règles du concessionnaire (la SCP), des communes concernées et de la profession agricole.

Eaux pluviales urbaines

Le service gestion des eaux pluviales urbaines contribue à bâtir des villes plus résilientes face aux aléas climatiques méditerranéens, en incitant à la désimperméabilisation des sols et à l'infiltration de l'eau de pluie, limitant ainsi les inondations, les sécheresses et les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

Il est composé de deux agents : une responsable supervisant ce service et celui de l'eau potable et son adjointe.

Le service a pour mission essentielle d'optimiser l'efficacité des systèmes d'assainissement des eaux pluviales grâce à un entretien rigoureux et à des travaux ciblés. Ces actions visent à réduire les risques d'inondation et à limiter la pollution des milieux naturels. Il accompagne les particuliers et les porteurs de projets en leur apportant conseils et sensibilisation aux enjeux de l'eau, ressource précieuse mais aussi source de risques. En lien étroit avec les services communaux, il intervient sur les projets d'aménagement urbain afin de promouvoir une gestion durable des eaux pluviales, un levier essentiel pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie des citoyens.

BUDGET 2024

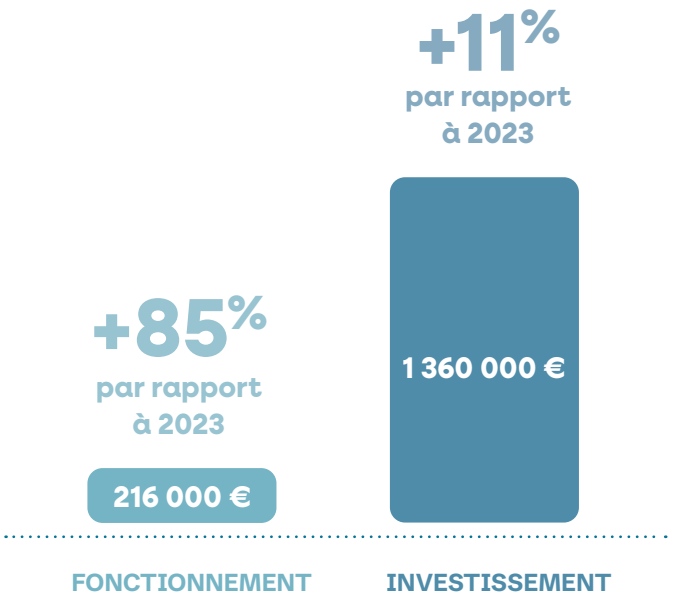

QUELQUES CHIFFRES TECHNIQUES

172 km de réseau

Notre réseau se compose de :
- **33** bassins de rétention des eaux pluviales
- **26** kilomètres de fossés
- **24** séparateurs à hydrocarbures
- **7** puits d'infiltration
- **3** postes de relevage

422 m de réseaux inspectés

- **34** interventions de débouchage d'urgence
- **5,3 km** d'hydrocurage préventif
- **15** ouvrages vidangés

1 403 réponses aux déclarations de travaux

- **92** réclamations traitées
- **53** dossiers de permis de construire instruits pour des projets à enjeux

FOCUS
Mise en œuvre du schéma directeur pluvial intercommunal Opération Quartier des Lecques à Saint-Cyr-sur-Mer

Réalisée au printemps 2024 en collaboration avec les services eau potable et assainissement collectif, cette opération visait à améliorer la collecte des eaux pluviales de l'allée des Pins jusqu'aux exutoires en mer.
Ses objectifs : réduire les inondations dans le quartier, limiter le ruissellement pluvial perturbant le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et, *in fine*, améliorer la qualité des eaux de baignade de la plage des Lecques.

Les travaux ont inclu la pose de 360 m linéaires de canalisations, allant jusqu'à 1 200 mm de diamètre, ainsi que l'installation de 10 avaloirs.

En 2024, le coût mandaté de l'opération s'élève à 528 726 € TTC.

Réalisations de l'année

COMMUNICATION ET INNOVATION AU SERVICE D'UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales et d'améliorer la qualité des rejets en mer, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération a initié deux actions majeures :

- **Le programme « Ici commence la mer »**, avec l'installation de 300 plaques de sensibilisation sur les trois communes littorales du territoire, rappelant l'impact direct des rejets sur le milieu marin.

- **Le déploiement d'un projet pilote de capteurs de niveau connectés** dans les ouvrages pluviaux dans des zones stratégiques, notamment au Parc d'Activités du Plateau de Signes et au centre ville de Bandol. Ces capteurs ont pour mission de détecter la présence de déchets obstruant les grilles d'évacuation des eaux pluviales afin de réduire les risques d'inondation et de limiter la pollution des eaux marines.

Principaux travaux sur les réseaux et ouvrages

BANDOL — 45 000 €
- Déploiement d'un système de supervision comprenant 25 sondes connectées - abords du port
- Fourniture et pose de 50 plaques de sensibilisation « Ici commence la mer » - abords du port
- Réhabilitation de 9 équipements

ÉVENOS — 73 000 €
- Création d'un système de collecte des eaux pluviales - Traverse des Guis

LE BEAUSSET — 2 100 €
- Réhabilitation d'un regard - avenue du 11 novembre

LA CADIÈRE-D'AZUR — 2 500 €
- Réhabilitation regard et réseau pluvial - rue de l'Horloge, porte Saint-Jean

LE CASTELLET — 3 674 €
- Remplacement d'un caniveau-grille - allée de la Clairette

SAINT-CYR-SUR-MER — 562 500 €
- Recalibrage et réhabilitation du réseau pluvial – allée des Pins, secteur des Lecques
- Fourniture et pose de 50 plaques de sensibilisation « ici commence la mer » - vieux port et quartier des Lecques
- Réhabilitation de 11 équipements

SANARY-SUR-MER — 486 000 €
- Réhabilitation du réseau pluvial – chemin de Bacchus et chemin de Bory
- Reprise de réseaux pluviaux – quartier Portissol et quai de Gaulle
- Recalibrage et extension du réseau pluvial – avenue du Prado
- Remplacement clapets anti-retour – plage de Portissol
- Fourniture et pose de 200 plaques de sensibilisation « ici commence la mer » - abords du port
- Réhabilitation ponctuelle de 12 équipements

SIGNES — 9 200 €
- Amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement vers le cours d'eau Latay – lotissement des Ferrages
- Réhabilitation de 2 équipements

32 000 €
- ZAE : Déploiement d'un système de supervision comprenant un pluviomètre et 25 sondes connectées

Montant des travaux (facturés en 2024)

Assainissement

Chargé de l'assainissement collectif et non collectif, ce service joue un rôle essentiel dans la gestion des eaux usées, garantissant à la fois la santé publique et la préservation de l'environnement. Ses actions visent à prévenir la contamination des nappes phréatiques, des cours d'eau, des sols et des eaux de baignade.

L'équipe est composée de deux agents à temps plein, qui partagent leurs missions entre l'assainissement et la GEMAPI.

Assainissement collectif

Ses missions sont multiples :

- Entretien, surveillance et maintenance des réseaux de collecte
- Transport des eaux usées issues des habitations, entreprises et équipements publics, incluant canalisations, postes de relèvement, de refoulement et bassins de stockage.
- Traitement des eaux usées dans les stations d'épuration et élimination des déchets et boues, selon des filières strictement conformes aux réglementations en vigueur.

ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE

	Mode de gestion / Prestataire	Échéances des contrats
Bandol	**COLLECTE** DSP[1] : SUEZ **TRAITEMENT** DSP[1] : Veolia CEO	**COLLECTE** SUEZ : 31/12/2031 **TRAITEMENT** Veolia : 30/03/2030
Évenos	DSP[1] : Veolia CEO Hameau Sainte Anne : Station d'épuration Amphitria gérée par la métropole Toulon Provence Méditerranée	31/12/2024
La Cadière-d'Azur	DSP[1] : Veolia CEO	31/12/2030
Le Beausset		
Le Castellet		
Riboux	DSP[1] : SEM[2]	31/10/2029
Saint-Cyr-sur-Mer	DSP[1] : SEM[2] jusqu'à juillet 2024 SUEZ depuis juillet 2024	31/12/2031
Sanary-sur-Mer	**COLLECTE** DSP[1] : SUEZ **TRAITEMENT** DSP[1] : Veolia CEO	**COLLECTE** SUEZ : 31/12/2031 **TRAITEMENT** Veolia : 30/03/2030
Signes	Signes Village : DSP[1] : Veolia CEO	31/05/2031
	Signes ZAC : DSP[1] : Veolia CEO	31/12/2031

[1]DSP : Délégation de service public [2]SEM : Société des Eaux de Marseille

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

Réalisations de l'année

REMBOURSEMENT ET DÉDOMMAGEMENT

Lors des différents conseils communautaires, plusieurs protocoles transactionnels ont été adoptés, permettant à la SEM (ancien délégataire) de rembourser des travaux non réalisés, à hauteur de 300 000 € pour Sanary-sur-Mer et 50 000 € pour Saint-Cyr-sur-Mer. De même, Veolia (ancien délégataire) a également été tenu de rembourser des travaux non réalisés à Évenos, pour un montant de 25 000 €.

COLLECTE DE LA COMMUNE D'ÉVENOS

L'intégration de la commune d'Évenos dans la DSP de l'ex-SIVU au 31 décembre 2024 a également été approuvée en conseil communautaire. Cette décision permet désormais aux effluents de Sainte-Anne d'Évenos d'être collectés en direction de la station d'épuration de l'ex-SIVU, plutôt que vers la station d'Amphitria de Toulon Provence Méditerranée, à travers des canalisations défectueuses longeant la Reppe.

LANCEMENT DE NOMBREUX AUDITS SUR LES DSP ASSAINISSEMENT

- DSP Eaux Usées Sanary-sur-Mer/Bandol la Cride
- DSP Eaux Usées zone d'activités de Signes
- DSP Eaux Usées Signes village

SCHÉMAS DIRECTEURS

Les schémas directeurs de gestion de l'eau et de l'assainissement ont été soumis aux communes et présentés aux principaux acteurs, tels que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour l'Assainissement Collectif, ainsi que l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces documents définissent les orientations stratégiques à moyen et long terme pour la gestion de l'eau et l'assainissement sur le territoire. La présentation a pour objectif de garantir une coordination optimale, de veiller à la conformité avec les normes en vigueur et d'obtenir les avis et validations nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Récapitulatif des travaux par commune

Programmation des travaux de réhabilitation en adéquation avec les priorités du schéma directeur et les projets d'aménagement de voirie des communes.

BANDOL

- Réhabilitation du collecteur des eaux usées situé rues Pasteur et Lazare Carnot, investigations et travaux pour réduire les eaux claires parasites dans le bassin versant d'Eden Roc et détournement d'une partie des eaux usées sur ce même bassin.
- Constitution d'un dossier « loi sur l'eau » accompagné d'une note environnementale pour la réhabilitation des émissaires de Bandol, ainsi que d'un dossier visant à régulariser l'occupation du domaine public.

ÉVENOS

- Achèvement des travaux du poste de relevage des eaux usées, permettant le transfert des effluents de Sainte-Anne d'Évenos vers la station d'épuration du Castellet.
- Remplacement de la fosse septique du Vieil Évenos, avec une augmentation de sa capacité de traitement, passant de 10 à 40 habitants/équivalents.

LA CADIÈRE-D'AZUR, LE BEAUSSET, LE CASTELLET

- Poursuite des travaux de renouvellement du collecteur de la Ragle au Castellet et 2e tranche de la réhabilitation du collecteur eaux usées de Gourganon au Beausset
- Réhabilitation du réseau eaux usées du Puits des Noyers au Castellet pour protéger le forage d'alimentation en eau potable des Noyers
- Poursuite des travaux en cours sur la Ragle, incluant la réparation de la conduite fuyarde d'eaux usées située dans le périmètre de protection du Puits des Noyers au Castellet et l'installation d'un détecteur de surverse (Montant des travaux : 677 000 € HT)
- Réalisation de nombreux travaux sur la station d'épuration du Castellet par Veolia dans le cadre de la DSP eaux usées, incluant notamment le remplacement des six filtres.

SAINT-CYR-SUR-MER

- Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, du nouveau port jusqu'au boulevard des Lecques, afin de rétablir la conformité des infrastructures en 2024 et d'améliorer la qualité des eaux de baignade.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la falaise de la Pointe Grenier, surplombant la station d'épuration.

SANARY-SUR-MER

- Investigations pour réduire les infiltrations d'eaux claires dans les réseaux de collecte, lancement de la deuxième phase des travaux sur les réseaux d'eaux usées du quai Charles de Gaulle et réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Portissol.
- Travaux de réhabilitation à la station d'épuration de Sanary-Bandol, incluant la gestion des nuisances, la rénovation des équipements vétustes, la réparation des infrastructures dégradées et l'installation d'un laveur à sable complété par un tamis rotatif.

SIGNES

Mise en place d'une unité de désodorisation sur la station d'épuration située au centre ville afin de réduire significativement les nuisances olfactives.

Inauguration de l'unité de désodorisation de la station d'épuration de Signes - 30 octobre 2024

Assainissement non collectif

Ce service est chargé du contrôle des installations individuelles, comme les fosses septiques et les filtres compacts, pour assurer leur conformité aux réglementations. Cette mission est confiée à Veolia, qui accompagne également les usagers en leur fournissant des conseils sur les bonnes pratiques d'assainissement non collectif, afin d'optimiser l'entretien et le fonctionnement de leurs installations. Veolia est également en charge de la délivrance des autorisations nécessaires dans le cadre des dossiers d'agrément pour l'installation de dispositifs d'assainissement non collectif.

GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le service GEMAPI mène des actions d'aménagement et d'entretien des cours d'eau, de prévention des inondations par la construction de digues et la création de zones d'expansion des crues, et de gestion des milieux aquatiques pour préserver leur biodiversité. Il assure également la surveillance des niveaux d'eau et des risques d'inondation et déploie des actions de sensibilisation auprès des habitants. Deux agents à temps plein se partagent entre la GEMAPI et l'assainissement.

Sur le territoire, la gestion du trait de côte est assurée directement par la Communauté d'Agglomération sur le bassin versant de Saint-Cyr-sur-Mer et de La Cadière-d'Azur. La gestion des bassins versants de la Reppe et du Grand Vallat (Bandol, Évenos, Le Beausset, La Cadière-d'Azur, le Castellet et Sanary-sur-Mer) est déléguée au SMRGV[1] et celle du bassin versant du Gapeau (Signes) est sous la responsabilité du SMBVG[2].

[1] *Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat*

[2] *Syndicat Mixte de Bassin Versant du Gapeau*

Dépenses de fonctionnement

982 632,45 €

273 430,09 €

Dépenses d'investissement

LA TAXE GEMAPI

Pour financer la mise en œuvre de cette compétence obligatoire, la loi permet aux intercommunalités à fiscalité propre d'instaurer une taxe spécifique associée à un budget dédié exclusivement au financement des opérations de GEMAPI.

1 629 926 €
Produit de la taxe GEMAPI en 2024

Réalisations de l'année

GESTION DU TRAIT DE CÔTE

La Communauté d'Agglomération a sollicité le CEREMA, chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour élaborer le cahier des charges visant à produire une carte stratégique de l'érosion du trait de côte pour les communes du littoral, ainsi qu'une carte de l'érosion du trait de côte intégrée aux PLU de ces mêmes communes.

TRAVAUX RÉALISÉS

Entretien des parties privatives des cours d'eau de La Cadière-d'Azur et Saint-Cyr-sur-Mer, assuré par la Communauté d'Agglomération en substitution des propriétaires privés, conformément à la Déclaration d'Intérêt Général n° 1 afin de maintenir la qualité et la continuité des opérations d'entretien.

DIFFUSION D'UNE PLAQUETTE

Diffusion d'une plaquette envoyée aux riverains des cours d'eau de Saint-Cyr-sur-Mer sur les obligations des propriétaires privés.

Déchets

Le service de collecte, traitement et valorisation des déchets a pour mission de gérer les déchets de manière efficace, durable et respectueuse de l'environnement, tout en encourageant des comportements responsables. Ses principales missions incluent la collecte des déchets (ménagers et professionnels lorsqu'ils sont assimilés à des déchets ménagers) en porte-à-porte, en points collectifs ou en déchetteries, ainsi que leur traitement et valorisation (recyclage, compostage, incinération) par l'intermédiaire du SITTOMAT. Il s'occupe également de la prévention et de la sensibilisation pour encourager la réduction des déchets à travers des initiatives telles que le compostage et la réutilisation.

Le service est composé de quinze agents : un responsable de service, deux agents administratifs, trois agents techniques et huit agents principalement affectés à la déchetterie de Sanary-sur-Mer ainsi qu'à d'autres missions de travaux et de manutention.

FINANCEMENT DU SERVICE

Le service public de prévention et de gestion des déchets est financé par trois principales sources :

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),** qui est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale d'une propriété et dont le taux unique, instauré depuis 2022, est de 11,5 %.
- **La redevance spéciale,** payée par les professionnels produisant plus de 1 320 litres de déchets par semaine, ainsi que les paiements effectués par les professionnels en déchetteries.
- **La vente de matières collectées en déchetteries,** comme la ferraille, et par les soutiens d'éco-organismes pour les déchets faisant l'objet d'une éco-contribution dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur (filière REP).

1 218 bacs

de collecte ont été livrés en 2024, constituant ainsi le parc de bacs pour cette année.

477 colonnes

composent notre parc de colonnes d'apport volontaire :

- **83** colonnes ordures ménagères
- **112** colonnes plastique/métal
- **126** colonnes papier/carton
- **156** colonnes verre

TONNAGES COLLECTÉS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles	29 950	30 084	31 324	30 499	28 704	**28 309**
Verre	2 263	2 273	2 546	2 646	2 638	**2 708**
Papier/carton	3 045	2 933	3 058	2 950	2 761	**2 868**
Plastique/métal	494	548	522	680	784	**859**
Déchetteries	28 471	24 336	25 507	24 275	21 635	**20 152**
Part des encombrants	(22 %) 6 137	(22 %) 5 420	(16 %) 4 204	(17 %) 4 031	(16 %) 3 506	**(16 %) 3 228**

Réalisations de l'année

EXTENSION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale constitue un moyen équitable de financer la gestion des déchets non-ménagers qui bénéficient du service public de collecte. En effet, ce service, principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, exclut les déchets provenant des activités commerciales et professionnelles.

En 2024, la Communauté d'Agglomération a poursuivi ses actions en faveur de l'optimisation du financement de la collecte des non-ménages. Initié en 2022, le travail de refonte du règlement de cette redevance, accompagné d'une enquête terrain, a permis d'améliorer son application. Un agent administratif est dédié à l'examen des entreprises disposant d'un conteneur afin d'analyser leur situation et, si nécessaire, procéder à leur régularisation.

Évolution de la redevance spéciale :

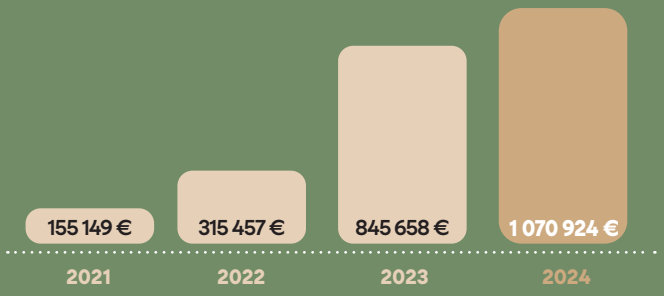

MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) POUR LES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT (PMCB)

La filière REP PMCB contribue au financement de la collecte et du traitement des déchets issus des secteurs de la construction et du bâtiment. À l'instar des emballages, une éco-contribution est intégrée au prix d'achat des produits concernés, puis reversée à un éco-organisme chargé de financer les opérations de gestion des déchets.

En 2024, la filière PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment) a été créée et déployée dans les déchetteries communautaires à partir du 7 octobre. Grâce à ce dispositif, la Communauté d'Agglomération bénéficie de soutiens financiers pour chaque tonne de déchets pris en charge (gravats, plâtre, bois, etc.). Dans certains cas, l'éco-organisme assure la collecte sans aucun coût pour la collectivité.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération ont chacune désigné un élu et un technicien pour participer aux réflexions sur la mise en place de la collecte des biodéchets prévue en 2025. Le groupe de travail s'est également penché sur les évolutions à venir concernant les autres flux de déchets. Parmi les sujets abordés : l'augmentation des fréquences de collecte du tri, la réduction de la collecte des ordures ménagères résiduelles, le plan de prévention des déchets et la tarification de la redevance spéciale.

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS ET DE LOMBRICOMPOSTEURS

La loi AGEC (Anti Gaspillage et Économie Circulaire) impose aux collectivités la mise en place du tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024. Ce tri à la source signifie soit la mise en place de solutions de compostage, soit la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets.

Depuis 2005, la Communauté d'Agglomération encourage le tri à la source des biodéchets en mettant à disposition de ses habitants des composteurs individuels, en partenariat avec le SITTOMAT. **En 2024, 288 composteurs ont été distribués dans les déchetteries du territoire, tandis que 48 foyers sans espace extérieur ont reçu un lombricomposteur et bénéficié d'une formation aux bonnes pratiques du compostage.**

FOURNITURE D'UNE TABLE DE TRI ET DE COMPOSTEURS POUR L'ÉCOLE DU PLAN DU CASTELLET

Dans le cadre de sa mission de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération, avec le soutien du SITTOMAT, a équipé l'école du Plan du Castellet d'une table de tri et d'une zone de compostage. Grâce à un système de pesée intégré, cette installation sensibilise les élèves au gaspillage alimentaire et à l'importance du compostage.

Les restes alimentaires sont collectés et compostés par les agents municipaux, pour être réutilisés dans les espaces verts de la commune. Ainsi, ces déchets ne sont plus une charge supplémentaire liée à l'incinération, mais deviennent une ressource bénéfique pour l'environnement.

Bâtiment

Le service Bâtiment, composé d'un agent à temps plein, assure le suivi des opérations de construction en collaboration avec une maîtrise d'œuvre externe, ainsi que la gestion des travaux réalisés en maîtrise d'œuvre interne. **Il est également en charge de la maintenance des bâtiments communautaires, de la gestion des contrats de maintenance et contribue à la rédaction des marchés publics.** Depuis 2024, il supervise également les opérations de confortement des falaises.

Réalisations de l'année

SITE DE TAUROENTUM À SAINT-CYR-SUR-MER

En 2024, la mise en valeur du site de Tauroentum s'est accélérée avec d'importants aménagements visant à améliorer son accessibilité et son attractivité. Après les premières interventions de protection et de restauration des vestiges de la Villa Maritime Romaine en 2023, l'année a débuté avec la construction du bâtiment d'accueil des visiteurs du site archéologique et la réhabilitation du logement du gardien. En juin, les aménagements extérieurs ont pris forme : reconfiguration de l'entrée, création de places de stationnement adaptées, mise en place d'un parcours guidé et rénovation complète de l'espace scénique. Ces travaux, achevés le 9 décembre 2024, marquent une étape clé dans la mise en valeur du site, qui enrichira l'offre culturelle du territoire dès son ouverture en 2025.

NOUVELLE GENDARMERIE AU BEAUSSET

Cette nouvelle caserne moderne et fonctionnelle, d'une superficie de 450 m², offre des installations bien plus spacieuses et adaptées que l'ancienne brigade de 220 m². Elle comprend un espace d'accueil pour le public, deux cellules de garde à vue, plusieurs bureaux, une salle opérationnelle dédiée à l'équipement matériel et logistique, ainsi qu'une armurerie. À l'extérieur, des garages ont été aménagés pour les véhicules d'intervention. Cette première partie du chantier a été finalisée 1er trimestre 2024 permettant l'ouverture de la caserne au public le 6 mai 2024.

Afin d'assurer un logement sur place aux forces de l'ordre et à leurs familles, 16 appartements, du T2 au T4, ont également été construits. Un appartement réversible a été prévu pour répondre aux besoins en cas de renforts. L'ensemble résidentiel couvre une superficie totale de 1 750 m² et s'intègre dans un cadre agréable avec un espace extérieur végétalisé de 1 450 m². La totalité des travaux de construction a été réceptionnée le 2 août 2024 avec la mise à disposition de ces logements.

MONTANTS GLOBAUX DES GRANDES OPÉRATIONS :

281 000 € Travaux de mise en sécurité du chemin de ronde du **château d'Évenos**

815 176 € Extension des locaux de la **Communauté d'Agglomération**

1 670 000 € dont 660 000 € pris en charge par la commune pour le **Centre de promotion Touristique d'Évenos**

2 141 322 € Travaux de mise en valeur du **Musée de Tauroentum**

7 871 229 € Construction de la **nouvelle gendarmerie du Beausset**

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU CENTRE DE PROMOTION TOURISTIQUE D'ÉVENOS

Les travaux de construction du nouveau centre de promotion touristique d'Évenos, un projet clé pour dynamiser la vie culturelle et touristique du territoire, ont débuté le 2 septembre 2024. Ce programme ambitieux inclut la création d'un espace culturel polyvalent, d'une sacristie et d'un logement de type T3. L'ancien presbytère, accolé à l'église Sainte-Anne d'Évenos, a été démoli pour faire place aux nouvelles infrastructures. Les travaux de gros œuvre se sont déroulés en 2024 et se poursuivront jusqu'à leur achèvement prévu en décembre 2025.

EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les travaux de confortement du talus situé à l'arrière de l'extension ont été réalisés entre avril et juillet 2024. Ces travaux, visant à répondre aux besoins croissants des services ont quant à eux débuté en septembre. Cette extension prévoit la création d'une salle de réunion supplémentaire au rez-de-chaussée, ainsi que de cinq nouveaux bureaux, permettant d'accueillir au minimum 12 agents. La réception des travaux est prévue pour début avril 2025.
Par ailleurs, un bureau supplémentaire a été aménagé au rez-de-chaussée de la Maison du Terroir et du Patrimoine, ainsi qu'une nouvelle salle de réunion au niveau R+1.

Au Centre Technique Communautaire, trois bureaux ont été créés au rez-de-chaussée dans un espace initialement occupé par l'entreprise Nicollin, désigné comme « réfectoire ». Des cloisonnements supplémentaires ont été ajoutés pour assurer l'isolation des nouveaux espaces, permettant ainsi l'accueil de quatre agents.

RÉALISATION DE LA DEUXIÈME TRANCHE DES TRAVAUX DU CHEMIN DE RONDE À ÉVENOS

Débutés en novembre 2024, les travaux de sécurisation du chemin de ronde du château d'Évenos visent à stabiliser les blocs rocheux qui le soutiennent. Ce chantier comprend notamment la purge des parois, des forages et ancrages multiples, ainsi que l'application de béton projeté coloré pour une meilleure intégration paysagère. La fin des travaux est prévue pour avril 2025.

Habitat

Dotée de la compétence obligatoire « Équilibre social de l'habitat », la Communauté d'Agglomération s'attache à élaborer une politique intercommunale de l'habitat visant à répondre aux besoins de tous les résidents de son territoire.

En 2024, le service a été assuré par un agent travaillant à 70 %, remplacé en septembre par une nouvelle responsable chargée du service développement économique, habitat et urbanisme en charge de structurer le service et les actions à mettre en place.

Réalisations de l'année

UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT INTERCOMMUNALE ACTÉE

Après une année 2023 qui a fortement mobilisé les communes, les bailleurs et les associations sur la co-construction des documents obligatoires en matière de politique de peuplement et d'attribution des logements sociaux, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDID) ont pu être approuvés en 2024. La suite du travail sera consacrée à la mise en œuvre des actions ainsi actées (charte des bonnes pratiques, cotation...) et à leur évaluation.

DES ACTIONS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS PRIVÉS : OPAH MULTISITES

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), les communes du Beausset et du Castellet ont lancé le 26 août 2024, une ***« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »*** via la signature d'une convention pour trois ans. Les propriétaires de ces communes peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser le projet d'amélioration de leur logement.

Réunion de lancement de l'OPAH multisite Le Beausset/Le Castellet - 18 septembre 2024

COPIL PLH - 30 mai 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH), UNE ÉLABORATION BIEN ENGAGÉE

Prescrit en juin 2022, le PLH définira, pour la période 2026-2031, les objectifs et principes d'une politique intercommunale de l'habitat sur le territoire de l'Agglomération. Accompagnée par l'Audat Var, la phase de diagnostic dégageant de premiers enjeux a pu être quasiment finalisée en 2024, mobilisant les élus, services communaux et l'État ainsi que de nombreux partenaires lors de plusieurs instances (deux comités de pilotage, un comité technique, deux ateliers sur le volet foncier et deux ateliers sur le diagnostic). Le volet foncier du PLH, obligatoire, a également été amorcé durant cette année. Le travail se poursuivra avec le recrutement d'un prestataire spécialisé, un appel d'offres ayant été publié au cours du dernier trimestre 2024.

Développement économique

Compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération, le développement économique se structure en 2024 avec le recrutement d'une responsable en charge du service développement économique, habitat et urbanisme : **l'objectif premier étant d'assurer le suivi des dossiers liés à cette politique** tout en permettant, à terme, de repositionner stratégiquement cette compétence au sein de la collectivité.

L'ÉCO TECHNOPOLE DE LA BAOU : UN SITE EN DEVENIR

Vaste zone d'activités artisanales et commerciales d'environ 20 hectares, comportant une urbanisation hétérogène et peu qualitative, le secteur de La Baou bénéficie d'une localisation stratégique entre la gare d'Ollioules/Sanary-sur-Mer et l'échangeur autoroutier. Elle représente un enjeu important en termes de requalification urbaine, de mise en valeur d'entrée de ville et de foncier dédié à l'implantation de nouvelles entreprises.

En 2024, trois nouveaux terrains ont été acquis dans le cadre d'une convention d'intervention foncière signée avec l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA). Par ailleurs, un accord a été trouvé entre les partenaires – la Communauté d'Agglomération, commune de Sanary-sur-Mer et EPF – pour engager des études de faisabilité et de programmation en vue d'une future Déclaration d'Utilité Publique Travaux.

INITIATIVE VAR, UN PARTENAIRE AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS

En 2024, la Communauté d'Agglomération a renouvelé son adhésion à l'association Initiative Var qui a pour mission d'accueillir, de conseiller, de financer et d'accompagner les porteurs de projet dans la création, la reprise et le développement des TPE-PME.

LE PARC D'ACTIVITÉS DU PLATEAU DE SIGNES

En 2024, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) a conclu quatre nouvelles ventes, permettant l'implantation de nouvelles entreprises dont les travaux sont en cours : Panier des Sens (cosmétiques naturelles), Camitec (fabrication de menuiseries en aluminium), Prest'Hyg (produits d'hygiène et arts de la table) et Smash Padel (complexe de padel et salle de sport).

Trois nouveaux projets d'acquisition ont également été validés : Roure (siège, pièces détachées et préparation de véhicules), Adnimalis (additifs pour la nutrition animale) et Alseamar (fabrication de matériaux de flottabilité).

La CCIV a également engagé des travaux de bouclage du réseau incendie et la création d'une piste périmétrale pour le SDIS au niveau des avenues de Budapest et Varsovie.

La Communauté d'Agglomération quant à elle prend en charge une partie des frais de commercialisation et de gestion de la zone, participe au suivi technique, finance l'entretien de l'ensemble des réseaux, les travaux de débroussaillage et d'entretien courant et a finalisé en 2024 le changement des éclairages en LED (soit une dépense totale de presque 2,3 millions d'euros en 2024).

173

rendez-vous ont été réalisés sur ce stand

ZOOM SUR LE SIMI 2024

La Communauté d'Agglomération était représentée sur le stand de la CCI du Var lors du Salon de référence de l'industrie immobilière française qui s'est tenu du 10 au 12 décembre 2024 au Palais des Congrès de Paris.

Ce salon, qui permet entre autres de promouvoir les collectivités, est l'occasion de présenter des opportunités d'investissements fonciers et immobiliers dans le Var, et d'accompagner des entreprises candidates à l'implantation.

Application du droit du sol

Placé sous l'autorité de la responsable du service développement économique, habitat et urbanisme, le service application du droit du sol est composé de deux instructeurs en 2024 (dont un agent recruté en mars 2024) **en charge d'instruire les Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (DAU)** pour le compte de quatre communes par voie de convention avec la Communauté d'Agglomération : Évenos, La Cadière-d'Azur, Le Castellet et Signes.

La mairie reste le guichet unique qui enregistre et délivre les DAU. Le service instructeur a, quant à lui, la charge de les instruire (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme type B) au regard des réglementations et documents d'urbanisme en vigueur. Ses missions visent également à conseiller et assister les pétitionnaires et les collectivités adhérentes et à assurer une veille réglementaire et juridique pour sécuriser les actes proposés.

525

Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (-6 % par rapport à 2023) réparties de la manière suivante entre les communes adhérentes :

SUIVI ANNUEL DES DAU

	2023	2024
La Cadière-d'Azur	229	255
Le Castellet	93	72
Évenos	81	82
Signes	155	116
TOTAL	**558**	**525**

Réalisations de l'année

UNE DÉMATÉRIALISATION QUI PREND DE L'AMPLEUR

Équipé d'un logiciel métier, ce service poursuit son appropriation de l'outil afin d'optimiser la dématérialisation des instructions et d'améliorer l'efficacité des délais de traitement (enrôlement des services, mise à jour des documents, etc.).
Par ailleurs, la page dédiée à l'urbanisme sur le site internet de l'Agglo a été actualisée pour offrir aux pétitionnaires un accompagnement plus clair et intuitif dans leurs démarches en ligne.

UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES COMMUNES

Les instructeurs de ce service apportent un accompagnement régulier aux communes adhérentes, que ce soit pour des conseils techniques, l'appui aux avant-projets ou encore le suivi des missions post-délivrance des autorisations. Ils assurent également le suivi des modifications et révisions des documents d'urbanisme, ainsi que de toute procédure ayant un impact sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

ORGANISATION DU PREMIER COMITÉ TECHNIQUE URBANISME

Le 28 novembre 2024 s'est tenu le premier comité technique urbanisme entre les services de la Communauté d'Agglomération et les services urbanisme de l'ensemble des communes du territoire. L'objectif de cette réunion était d'échanger sur les enjeux actuels et d'harmoniser les pratiques, afin d'optimiser l'instruction des DAU, notamment dans le cadre de leur dématérialisation. Ce moment d'échange a aussi permis d'aborder des problématiques communes et de discuter des points d'actualités en matière d'urbanisme.

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial

COPIL PCAET du 16 décembre 2024

En tant qu'EPCI à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération doit adopter un PCAET pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

Il sert de feuille de route pour améliorer la résilience, le confort de vie et la durabilité du territoire. Ses objectifs incluent la préservation de l'environnement, la mobilité durable, la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et la rénovation énergétique. Un chargé de mission est dédié à ce projet.

L'élaboration de ce plan, lancée en 2022, s'est poursuivie en 2024 à travers des ateliers collaboratifs. La stratégie a été validée en décembre 2024, marquant une étape clé du projet, et la phase « plan d'action » a été initiée. Une page dédiée sur le site internet www.agglo-sudsaintebaume.fr permet désormais de suivre l'avancement de la démarche et de recueillir les avis des citoyens.

Réalisations de l'année

PARTENARIAT AVEC COFOR ALEC 83

En 2024, la Communauté d'Agglomération a renouvelé son partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (COFOR Alec 83), opérateur du dispositif France Rénov', afin d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Grâce au programme SARE, des permanences France Rénov' ont été organisées dans plusieurs communes de l'Agglomération, **permettant à 227 foyers de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit pour leurs travaux de rénovation de l'habitat.**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SUR L'EAU

La Communauté d'Agglomération a candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la gestion intégrée de l'eau, permettant d'échanger des bonnes pratiques avec des EPCI voisins. Des formations ont été organisées pour améliorer les compétences sur cette question.

ADHÉSION À ATMOSUD

En 2024, la collectivité s'est associée à AtmoSud, affirmant ainsi son engagement en faveur de la qualité de l'air et du climat. Une page dédiée sur son site permet désormais de consulter en temps réel les données sur la qualité de l'air. Pour mieux sensibiliser les habitants, des capteurs ont été installés sur le territoire, et des interventions pédagogiques ont été organisées dans les écoles.

BILAN CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité a réalisé son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), mettant en évidence que les principaux postes d'émissions concernent les services transport et déchets. Afin de réduire son empreinte carbone, un plan d'action a été déployé, intégrant des mesures concrètes et des actions de sensibilisation pour promouvoir l'exemplarité.

territoire d'énergie VAR · SYMIELEC

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Une convention signée avec Territoire d'Énergie Var a permis de financer des travaux d'amélioration énergétique, notamment l'installation d'un éclairage urbain 100 % LED sur le plateau de Signes, contribuant à la transition énergétique du territoire.

Fibre optique

La Communauté d'Agglomération, aux côtés du Département du Var, de la Région Sud et de dix autres EPCI, non intégralement couverts par l'initiative privée pour le déploiement de la fibre (Orange ou SFR), déploie un réseau d'initiative publique qui comprend l'établissement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures et réseaux électroniques. Sur notre territoire, seule la commune de Sanary-sur-Mer est couverte par l'initiative privée pour le déploiement de la fibre.

Depuis 2018, la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau ont été confiés à Var Très Haut Débit (Var THD), pour une durée de 25 ans.

Une convention de coopération encadre les rôles et responsabilités des délégants et du délégataire Var THD. Cette gouvernance territoriale, opérationnelle depuis le 1er janvier 2023, repose sur une commission de pilotage où les co-délégants collaborent et prennent des décisions conjointes, soumises à l'approbation des organes délibérants des parties contractantes. Le Département du Var assume le rôle de coordinateur de cette structure de gouvernance.

ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE EN 2024[1] PAR RAPPORT À 2023

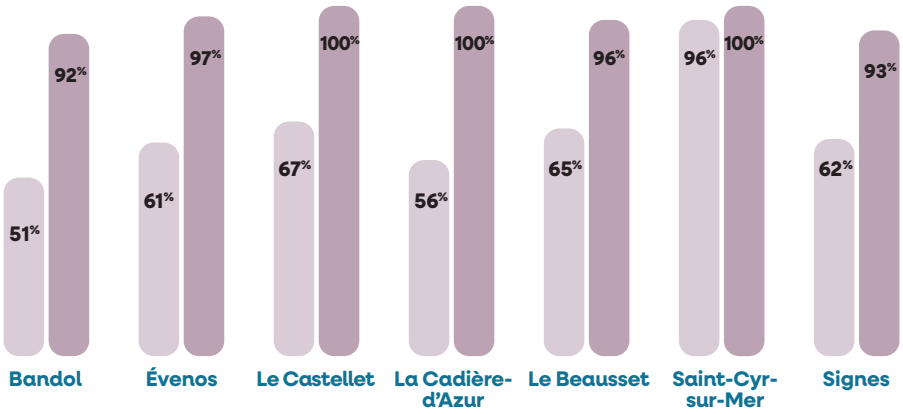

[1] % par rapport au nombre de prises initialement prévues

8 000
nouvelles prises installées en 2024

41 700 prises construites au total sur le territoire dont 40 500 sur les 41 500 prises initiales prévues et 1 200 en densification (non prévues car constructions nouvelles par exemple)

350 demandes d'autorisations de voirie (arrêtés de circulation, permissions de voirie) déposées sur le guichet FTTH en 2024 (demandes orientées ou traitées par la Communauté d'Agglomération)

La commune de Riboux, de par sa localisation, doit faire l'objet d'**études complémentaires** pour son raccordement.

VERS UNE GESTION DURABLE DU RÉSEAU

En 2024, un travail approfondi a été mené pour analyser les enjeux du contrat de délégation de service public avec Var THD. Cette démarche a mobilisé un engagement fort du Département sur les aspects techniques, ainsi qu'une collaboration étroite avec la Région sur les dimensions juridiques et financières.

Par ailleurs, la maintenance du réseau est devenue une priorité croissante, prenant progressivement le relais du déploiement, qui touche à sa fin.

Parc auto

Le parc automobile de la Communauté d'Agglomération est géré par deux agents, qui partagent leurs fonctions avec le service des déchets : un responsable et un responsable technique. **Leur mission consiste à assurer la maintenance du parc automobile de la collectivité et à superviser le remplacement des véhicules anciens.**

Le service s'occupe également de l'approvisionnement en essence, de la fourniture de badges de télépéage et de la gestion des sinistres.

RÉPARTITION DES VÉHICULES EN FONCTION DE LEUR BUDGET D'AFFECTATION

	Nombre de véhicules	Nombre d'interventions et de réparations
Budget principal	11	20
Budget annexe collecte des OM	7	22
Budget annexe de l'eau	4	7
TOTAL	**22**	**49**

FIN DES CARTES DE PÉAGES

Avec l'avènement des autoroutes sans péages, toutes les cartes de paiement ont été remplacées par des badges de télépéage, assurant une transition fluide pour les 22 véhicules du parc.

DÉLÉGATION DE LA RÉGIE DE L'EAU

La régie de l'eau est passée sous délégation de service public, entraînant la réaffectation ou la mise aux enchères des véhicules techniques.

ÉLECTRIFICATION DU PARC

Deux véhicules utilitaires électriques ont été affectés au service de collecte des déchets, notamment pour répondre à l'obligation d'électrification du parc automobile dans le cadre de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015.

5 nouveaux véhicules

3 véhicules sortis du parc

5 sinistres

Voirie et aménagement de l'espace public

Concernant le réseau routier, le linéaire de voiries communautaires s'étend sur 52,7 km.

En 2024, la Communauté d'Agglomération a réalisé l'entretien des voiries pour les montants suivants :

- 110 000 € TTC : travaux de voirie sur bandes de roulement
- 10 000 € TTC : entretien éclairage de la ZA de Signes
- 90 000 € TTC : obligations légales de débroussaillement, curage des fossés, nettoyage
- 45 000 € TTC : signalisation horizontale et verticale et mobilier urbain de sécurité
- 55 000 € TTC : maintenance annuelle des caméras de vidéosurveillance

Elle a aussi mené des opérations d'investissement :

- Modernisation éclairage de la ZAE de Signes : 360 000 € TTC
- Renouvellement et extension des caméras de vidéosurveillance : 160 000 € TTC
- Études d'aménagement en vue de travaux ultérieurs : 2nde tranche du chemin de ronde du château du Broussan à Évenos, élargissement du chemin de Naron à Bandol, élargissement du chemin Saint-Roch à Sanary-sur-Mer, seconde tranche de l'espace intergénérationnel au Castellet

Consulter la liste des voies d'intérêt communautaire

www.agglo-sudsaintebaume.fr/connaitre-son-administration/competences/voirie-communautaire/

PIDAF

Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier

Le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier vise à programmer les travaux d'aménagement des espaces naturels pour faciliter l'accès des secours en cas d'incendie, tout en assurant la sécurité des personnels engagés.

Les actions incluent le débroussaillement pour créer des zones de lutte contre les feux, la maintenance des 130 km de pistes aux normes de sécurité, des 75 citernes ainsi que des barrières et de la signalétique spécifique.

Suite à l'actualisation du PIDAF en 2024, le listing des pistes et leur catégorie a été amendé en accord avec l'ensemble des partenaires et en particulier avec le SDIS. Les surfaces à débroussailler le long de ces pistes ont aussi été élargies le long de plusieurs pistes pour une meilleure protection de nos forêts, ces surfaces passent de 450 ha à 800 ha.

Ces travaux sont principalement financés par l'Union Européenne grâce au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui bénéficie d'un cofinancement par l'Europe, l'État, la Région Sud, le Conseil Départemental du Var et la Communauté d'Agglomération.

Le budget annuel moyen des 10 dernières années a oscillé entre 300 000 et 400 000 € TTC en investissement et entre 50 000 et 100 000 € TTC en fonctionnement. L'augmentation programmée des surfaces à débroussailler va entraîner une hausse du budget annuel de 750 000 € TTC sur les prochaines années.

Depuis sa création, la gestion du PIDAF est assurée par une personne qui partage son temps entre plusieurs services, avec le soutien d'un animateur issu d'un bureau d'études et agissant en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage.

Réalisations de l'année

ÉTUDES

ACTUALISATION DU PIDAF : 48 000 € TTC

Poursuite de cette étude, lancée mi-2023, qui a pour objectif de globaliser la politique communautaire sur l'ensemble du territoire et de programmer les travaux pour la période 2025-2034.

ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES : 15 000 € TTC (3 000 € TTC PAR DOSSIER DE SERVITUDE)

La majeure partie des DFCI du territoire traverse des propriétés privées sans bénéficier d'aucune forme de maîtrise foncière.

Afin de maintenir la continuité de ces voies à long terme, il est indispensable que les emprises de ces ouvrages fassent l'objet de servitudes, établies par des arrêtés préfectoraux, conformément au code forestier.

- Cinq arrêtés préfectoraux sont en cours de finalisation pour les pistes U11, V404, U26, U405 et V453,
  - Des études sur les pistes U39 et V50 ont été finalisées,
  - Trois dossiers de servitudes supplémentaires ont été commandés : elles concernent la piste W302 à La Cadière-d'Azur, la piste V96 à Signes et la piste W462 à Sanary-sur-Mer.

Il restera ensuite encore une quinzaine d'études à lancer.

TRAVAUX

MAÎTRISE D'ŒUVRE DES OPÉRATIONS DE TRAVAUX : 11 000 € TTC

TRAVAUX : 321 000 € TTC DONT :

Débroussaillement/éclaircies :

- Mise en conditions opérationnelles Piste V493 à Signes : 45 000 € ;
- Mise en conditions opérationnelles Piste U39 à Signes : 10 000 € ;

Travaux de signalétique et d'équipements DFCI (citernes, barrières) : 35 000 €

Travaux de génie civil :

- Réfection piste V96 à Signes : 110 000 €
- Jonction RD2-piste U39 via nécropole de Signes : 110 000 €

Sud Sainte Baume AGGLO

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
155 avenue Henri Jansoulin • 83740 La Cadière-d'Azur
www.agglo-sudsaintebaume.fr

Conception et réalisation : Caribara Communication • Crédits photos : Adobe stock, Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume